
DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018**

DELIBERATION N° : 20180927_1

OBJET : Action Cœur de Ville
Approbation de la convention-cadre
pluriannuelle

NOTA : Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été affiché à
la porte de la Mairie, le : **05 OCT. 2018**

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents	24
Procuration	8
Votants	32
Abstention	0
Exprimés	32

L' élu délégué
Christian LANDRY



L'an deux mille dix-huit, le vingt sept septembre à dix-sept heures vingt cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; YEBO Henri Claude ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte ; RIVIERE François

Absents - Représentés

BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel
LEBRETON Blanche représentée par HOAREAU Claudette
GRONDIN Jean Marie représenté par YEBO Henri Claude
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
HUET Marie Josée représentée par BAUSSILLON Inelda
D'JAFFAR M'ZE Mohamed représenté par LEBRETON Patrick
BOYER Julie représentée par LANDRY Christian
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

Absents

GERARD Gilberte ; HOAREAU Jeannick ; HOAREAU Sylvain ; FONTAINE Olivier ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Henri Claude YEBO, 7^{ème} adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Séance du 27 septembre 2018

DÉLIBÉRATION N° :

20180927_1

OBJET :

**Action Cœur de Ville
Approbation de la
convention-cadre
pluriannuelle**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Le ministre de la Cohésion des territoires, sur proposition du Comité national de pilotage, a retenu la candidature de la Ville de Saint-Joseph au programme « Action Cœur de Ville » parmi 222 villes au niveau national. À La Réunion, trois autres villes ont été sélectionnées : Le Port, Saint-Pierre et Saint-André.

Il est rappelé qu'une commune ne peut intégrer le programme qu'en association avec l'intercommunalité dont elle est membre.

Par courrier en date du 20 juin 2018, la Commune a confirmé son engagement dans le programme. La CASud a quant à elle confirmé son engagement par courrier du 10 juillet 2018.

I. Le programme « Action Cœur de Ville ».

Pour rappel, le programme « Action Cœur de Ville » doit permettre d'aider les villes moyennes à résoudre les dysfonctionnements identifiés et de créer les conditions d'une redynamisation durable du cœur de leur agglomération. Piloté par le ministère de la Cohésion des territoires, le programme vise à accompagner les collectivités territoriales dans leur projet de territoire.

A. Les axes du Programme.

Le projet de territoire devra traiter de différentes problématiques et enjeux, et notamment :

- conforter/faire revenir les ménages dans les logements en centre-ville ;
- redonner de la force au tissu commercial et économique ;
- favoriser la mobilité professionnelle pour développer l'emploi dans les entreprises du territoire ;
- améliorer le cadre de vie ;
- soutenir la vie locale.

Pour ce faire, cinq grands axes thématiques obligatoires ont été définis pour ce programme :

Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;

Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;

Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.

Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'office de tourisme et de loisirs.

Par ailleurs, la Commune a souhaité rajouter un sixième axe, à savoir :

Axe 6 : Faire de Saint-Joseph un centre-ville connecté.

Ces axes thématiques devront intégrer trois axes transversaux qui portent sur :

- l'innovation ;
- la transition énergétique et environnementale ;
- la promotion de la ville durable et intelligente.

B. Les phases du Programme.

Le programme comprend trois phases : la phase de préparation, la phase d'initialisation et la phase de déploiement.

1. La phase de préparation.

Cette phase doit permettre aux collectivités de réunir les éléments nécessaires à l'élaboration de la convention-cadre avec les partenaires du programme.

Dès que cette phase est terminée, elle fait l'objet d'une signature formelle de la convention-cadre pluriannuelle qui acte la validation de la stratégie, des objectifs du projet et du plan global.

La signature de cette convention est prévue le 3 octobre 2018 en Préfecture.

2. La phase d'initialisation.

Cette phase doit être conduite dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la convention-cadre.

Durant cette phase, les collectivités devront :

- établir, réviser ou partager un diagnostic ;
- conforter la stratégie, le projet de redynamisation ;
- définir les périmètres d'intervention et d'Opération de Requalification des Territoires (ORT), et les objectifs spécifiques ;
- préciser un plan d'opérations décliné en actions à mettre en œuvre dans le cadre du projet ;
- identifier les modalités de mise en cohérence et amorcer la révision, si nécessaire, des documents de planification ;
- organiser la conduite opérationnelle du projet (partenariat avec les acteurs immobiliers, organisation de la conduite des opérations d'aménagement, suivi-animation des dispositifs d'amélioration de l'habitat, mise en place des outils qui permettront l'évaluation en continu, etc.).

3. La phase de déploiement.

Cette phase concerne principalement la mise en œuvre du programme jusqu'au terme de la convention, soit jusqu'au 31 décembre 2022 pour l'engagement financier des actions.

Cette phase débutera avec la signature d'un avenant à la convention qui actera l'accord des signataires sur le diagnostic et le projet détaillé comportant le plan d'actions.

Il convient de noter que des fiches actions pourront être ajoutées tout au long du programme.

C. Les périmètres d'intervention.

La mise en œuvre du programme prendra en compte trois périmètres :

- **le périmètre d'étude** : il s'agit d'une échelle large à laquelle doit être réalisé le diagnostic en phase d'initialisation. Ce périmètre correspond au bassin de vie et comprend la ville-centre retenue dans le programme ainsi que l'intercommunalité à laquelle elle appartient à minima.

Ce périmètre permettra notamment d'identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc.) entre certaines fonctions du centre-ville, les quartiers environnant, le

bassin de vie du Sud Sauvage et l'intercommunalité afin d'en renforcer les équipements et les services. Ces renforcements que pourrait nécessiter la redynamisation du cœur de ville de Saint-Joseph.

Concernant Saint-Joseph, le périmètre d'étude porte sur le Grand Centre-ville à savoir l'espace urbain délimité par la contournante de Saint-Joseph, entre Manapany les Bains et Langevin.

Les périmètres d'intervention et prioritaires seront précisés ultérieurement par voie d'avenant une fois le diagnostic réalisé.

- **Le périmètre d'intervention** : il s'agit du périmètre au sein duquel seront planifiées les actions relevant du projet. Ce périmètre comprendra nécessairement tout ou partie du centre-ville. Il pourra comporter d'autres secteurs situés dans le bassin de vie, liés au fonctionnement du cœur de ville et sur lequel il importe d'intervenir pour garantir le succès de la redynamisation du territoire.
- **Un ou des secteurs prioritaires** au sein du périmètre d'intervention. L'un deux sera nécessairement le centre-ville. Au sein de ces secteurs, les signataires de la convention et les acteurs concentreront leurs moyens et les investissements. Les moyens prévus pourront déroger à certaines règles de droit commun une fois adopté le dispositif juridique, aujourd'hui proposé dans le cadre du projet de loi « ELAN ». Il est à noter que, dès promulgation de la loi « ELAN », la convention « Action Cœur de Ville » vaudra convention ORT sur le périmètre qu'elle a défini comme tel.

II. La convention-cadre de Saint-Joseph.

Le programme « Action Cœur de Ville » distingue plusieurs de types de partenaires :

Les collectivités bénéficiaires signataires	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de Saint-Joseph • Communauté d'Agglomération du Sud (CASud)
Les signataires financeurs	<ul style="list-style-type: none"> • L'État • la Caisse des Dépôts et Consignations • l'Agence Nationale de l'Habitat • Action Logement • Le conseil Régional • Le conseil Départemental
Les Partenaires signataires	<ul style="list-style-type: none"> • La CCI Réunion • La CMAR • L'Association des Commerçants de Saint-Joseph • L'Association de Gestion du Cœur de Ville • L'Établissement Public Foncier de La Réunion
Les autres partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • La Poste • Le CHU • Le Groupe SA Excellence • Le Conseil du Commerce et des Services de La Réunion

A. L'organisation de la collectivité.

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

Recrutement d'un directeur de projet.

Le directeur de projet est placé sous l'autorité du directeur général des services.

Le directeur de projet aura pour rôle d'animer le dispositif « Action Cœur de Ville », de convoquer le comité de projet et de diriger un ou plusieurs groupes projets dédiés. Il assure le suivi de la maquette financière « Action Cœur de Ville ».

Il apporte une compétence spécifique de part sa connaissance des problématiques urbaines, de problématiques de centre ancien et sa bonne connaissance de l'habitat.

Pour rappel, le conseil municipal du 24 août 2018 a créé et inscrit le poste dans le tableau des effectifs. Un recrutement est prévu pour le mois de novembre 2018.

Ce directeur de projet s'appuiera sur :

une équipe resserrée composée :

- du directeur de cabinet ;
- du directeur général des services ;
- de la responsable de la planification urbaine ;
- d'un membre du cabinet, référent de l'axe 6 ;
- du directeur de l'Agriculture, de l'Artisanat et du Commerce, référent de l'axe 2.

Une équipe projet composée :

- de l'équipe resserrée ;
- de la directrice générale adjointe de la ville, référente de l'axe 4 ;
- du directeur des Services Techniques ;
- de la responsable du service Politique de la Ville ;
- d'un membre de la direction des Finances ;
- du responsable du CCAS/Habitat, référent de l'axe 1 ;
- du référent technique auprès du cabinet.

Les autres services seront associés autant que de besoin selon les thématiques abordées.

D'autres acteurs locaux seront mobilisés : l'Établissement Public Foncier de La Réunion, le groupe La Poste, les chambres consulaires, le groupe SA Excellence, le Conseil du Commerce et des Services de La Réunion.

B. Les études à mener en phase d'initialisation.

Référence	Description succincte de l'étude	Calendrier de réalisation
E 1	Synthèse des études disponibles et diagnostic des forces et faiblesses du Grand Centre-Ville	2019
E 2	Études sur la problématique du logement dans le Grand Centre-Ville	2019
E 3	Études portant sur la problématique du commerce dans le grand centre-ville	2019
E 4	Faisabilité d'une reconversion du site de la Poste (espace commercial, collaboratif, coworking ou autre projet)	2019
E 5	Schéma de mobilité urbaine intégrant la problématique du déplacement, du stationnement et de ses modes de gestion	2019
E 6	Étude d'aménagement et de requalification des espaces publics et mise en place d'un plan guide	2019
E 7	Étude pré opérationnelle sur l'îlot stade Raphaël Babet / gendarmerie / Sang-Dragon	2019
E 8	Étude pré opérationnelle sur l'îlot usine du Piton / pôle culturel	2019
E 9	Étude pré opérationnelle sur l'îlot PAC / École Sainte-Anne / Hôpital	2019
E 10	Étude pré opérationnelle sur l'îlot Mosquée / Simply Market / Halle	2019
E 11	Étude pré opérationnelle sur l'îlot Royal	2019
E 12	Étude pré opérationnelle sur l'îlot médiathèque	2019
E 13	Étude préalable pour la mise en place d'une solution « smart city » approprié au projet du cœur de ville	2019

E 14

Synthèse des études du Grand Centre-ville et définition du programme d'actions

2019 SLOW

C. Les actions mûres identifiées.

Afin de faire évoluer les cœurs de ville dans des délais rapides, des actions suffisamment mûres et en cohérence avec le projet peuvent être soutenues dès 2018 en phase d'initialisation.

Concernant Saint-Joseph, les actions mûres identifiées se déclinent comme suit :

Réf.	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)		Partenaires Financeurs concernés
			Études	Travaux	
M 1	Recrutement du directeur de projet	2018 - 2022	80 000 €		ANAH
M 2	Réhabilitation de l'ancien marché couvert	2018-2019		460 332, 27 €	ETAT
M 3	Transport urbain : création de la ligne Grand Centre-Ville	2018		1 132 000 €	CASUD
M 4	Aménagement de la rue Leconte Delisle	2018-2019	174 392 €	3 300 000 €	Conseil Départemental
M 5	Aménagement de la place François Mitterrand	2018-2020	65 100 €	1 627 147 €	Région, FEDER
M 6	Endiguement de la rivière des Remparts	2019-2022		17 000 000 €	CASUD – ETAT- REGION- FEDER
M 7	Étudier et mettre en œuvre des solutions de protection sur les ravines Jean-Petit et Rosaire	2019-2022	1 187 000 € (études prévues au PAPI 730 000 €)		CASUD, Etat, Région, FEDER
M 8	Réhabilitation de la gare routière de Saint-Joseph	2019		565 000 €	CASUD, Région, FEDER
M 9	Déploiement du réseau d'assainissement des eaux usées	2019-2022	4 000 000 €		CASUD, Région, FEDER Office de l'Eau
M 10	Délocalisation du pôle technique communal	2019		3 000 000 €	Région, Conseil départemental
M 11	Aménagement d'un espace sportif et de loisir (skate parc, street workout, jardin d'enfants)	2018-2019	59 675 €	714 274 €	Etat, Région

Chacune de ces actions fait l'objet d'une fiche-action annexée à la convention-cadre.

Ceci exposé, Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver la convention-cadre du programme « Action Cœur de Ville » ;
- d'approuver les études à mener en phase d'initialisation ;
- d'approuver les actions mûres engagées en phase d'initialisation ;
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°1,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 24

Représentés : 8

Pour : 32

Abstentions : 0

Contre : 0

- Article 1^{er}.** APPROUVE la convention-cadre du programme « Action Coeur de Ville ».
- Article 2.-** APPROUVE les études à mener en phase d'initialisation.
- Article 3.-** APPROUVE les actions mûres engagées en phase d'initialisation.
- Article 4.-** AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.
- Article 5.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
L'élu délégué
Christian LANDRY



Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Envoyé en préfecture le 05/10/2018

Reçu en préfecture le 05/10/2018

Affiché le 05/10/2018

SLOW

ID : 974-219740123-20180927-DCM20180927_1-DE



CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE DE SAINT-JOSEPH ÎLE DE LA RÉUNION



ActionLogement¹



Cœur de vil
ASSOCIATION DE
GESTION DU
CŒUR DE VILL

SOMMAIRE

<u>PRÉAMBULE.....</u>	<u>4</u>
<u>ARTICLE -1 OBJET DE LA CONVENTION.....</u>	<u>10</u>
<u>ARTICLE -2 ENGAGEMENT GÉNÉRAL DES PARTIES.....</u>	<u>10</u>
<u>ARTICLE -3 ORGANISATION DES COLLECTIVITÉS.....</u>	<u>11</u>
<u>ARTICLE -4 COMITÉ DE PROJET.....</u>	<u>12</u>
<u>ARTICLE -5 DURÉE, ÉVOLUTION ET FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE LA CONVENTION.....</u>	<u>12</u>
<u>ARTICLE -6 PHASE D'INITIALISATION.....</u>	<u>13</u>
<u>6.1. Réalisation du diagnostic.....</u>	<u>13</u>
<u>a Activités.....</u>	<u>13</u>
<u>b Définition du périmètre d'étude.....</u>	<u>13</u>
<u>c Soutien des partenaires à l'élaboration du diagnostic.....</u>	<u>21</u>
<u>6.2. Préparation du projet de redynamisation du cœur de ville.....</u>	<u>22</u>
<u>a Activités.....</u>	<u>22</u>
<u>b Soutiens des partenaires financeurs.....</u>	<u>22</u>
<u>6.3. - Mise en œuvre des actions matures.....</u>	<u>22</u>
<u>6.4 Achèvement de la phase d'initialisation.....</u>	<u>23</u>
<u>ARTICLE -7 PHASE DE DÉPLOIEMENT.....</u>	<u>23</u>
<u>ARTICLE -8 SUIVI ET ÉVALUATION.....</u>	<u>23</u>
<u>ARTICLE -9 TRAITEMENT DES LITIGES.....</u>	<u>24</u>
<u>ANNEXES.....</u>	<u>26</u>
<u>ANNEXE 1 – ANNUAIRE DE CONTACTS.....</u>	<u>27</u>
<u>ANNEXES 2 FICHES ACTIONS ÉTUDES PHASE D'INITIALISATION.....</u>	<u>28</u>
<u>ANNEXES 3 FICHES ACTIONS MATURES.....</u>	<u>47</u>

ENTRE

La Commune de Saint-Joseph représentée par son maire Monsieur Patrick LEBRETON

La Communauté d'Agglomération du Sud représentée par son président Monsieur André THIEN AH KOON

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

ET

L'État représenté par le Préfet du département de La Réunion, Monsieur Amaury de Saint Quentin

Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par la directrice régionale, Madame Nathalie INFANTE,

Le groupe Action Logement représenté par le Président du Comité Territorial Action Logement Réunion, Monsieur François Caillé,

L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par le Préfet, Monsieur Amaury de Saint-Quentin,

Le Conseil régional de La Réunion, représenté par son président Monsieur Didier ROBERT,

Le Conseil départemental de La Réunion, représenté par son président Monsieur Cyril MELCHIOR,

ci-après, les « Partenaires financeurs »

AINSI QUE

L'Établissement Public Foncier de La Réunion, représenté par son président Monsieur Olivier Rivière,

La Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion représentée par son président Monsieur Ibrahim Patel,

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion, représentée par son président Monsieur Bernard Picardo,

L'Association des Commerçants de Saint-Joseph, représentée par son président, Monsieur Alain Akabarly,

L'Association de Gestion du Cœur de Ville, représentée par son président, Monsieur Pascal Thiaw Kine

ci-après, les autres Partenaires locaux,

Il est convenu ce qui suit.

PRÉAMBULE

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action cœur de ville » (« le programme »), engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets (« le projet ») de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

« Action cœur de ville » permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Le programme concerne 222 villes bénéficiaires, dont certaines en binôme, présentées le 27 mars 2018.

La Commune de Saint-Joseph est bénéficiaire du programme. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

Saint-Joseph est une commune de 38 000 habitants. Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération du Sud (avec Le Tampon, Entre-Deux et Saint-Philippe). Au SAR, la commune, au même titre que Le Tampon et Saint-Louis, est identifiée comme pôle secondaire dans son bassin de vie du Sud Sauvage. Ce bassin de vie de 60 000 habitants s'étend depuis Grand-Bois/Mont-vert jusqu'à Saint-Philippe en y incluant la Petite-Île.

D'une superficie de 17 850 hectares, Saint-Joseph est une commune littorale qui arrive jusqu'au contreforts du piton de La Fournaise. Elle se constitue en trois planètes traversées par deux grandes rivières : la rivière des Remparts et la rivière Langevin. Elle compte 27 quartiers répartis sur l'ensemble du territoire, dont Grand-Coude niché à plus de 1 100 mètres d'altitude et village le plus proche du volcan. Cette géographie tourmentée a permis de développer des terroirs qui font aujourd'hui la réputation de la commune : le curcuma à la Plaine des Grègues, le thé et le café à Grand-Coude, le gingembre à Jacques Payet.

Saint-Joseph présente une autre singularité avec la pointe Langevin qui est le site le plus austral des départements français et de l'Union européenne.

S'agissant de la structuration urbaine, et pour faire face à la progression de la démographie (+ 8 000 habitants en 18 ans), au fort taux de chômage (avec plus d'un tiers des actifs qui se trouve sans activité professionnelle) et aux attentes des administrés en terme de loisirs et de culture, la ville élabore actuellement son plan local d'urbanisme (PLU) qui repose sur les grands principes suivants :

- renforcement de la polarité autour de la centralité que constitue le grand centre-ville ;
- confortement du bi-pôle Langevin / Vincendo en tant que centralité principale à l'est de la commune ;
- affirmation des petites centralités des hauts que sont Jean-Petit et les Lianes ;
- structuration des villages ruraux.

S'agissant de son cœur de ville, les enjeux sont les suivants :

- une restructuration de l'armature urbaine autour du projet de ring en connexion avec la contournante et les quartiers environnants ;
- l'amélioration des déplacements, du stationnement et de la mobilité ;
- une sécurisation du cœur de ville par l'endiguement de la rivière des Remparts ;
- une nécessaire adéquation entre la demande de logements et l'offre ;
- une politique de rénovation de l'habitat ;
- un centre-ville vieillissant et des horaires d'ouverture des commerces inadaptés ;
- une forte évasion commerciale vers Saint-Pierre (+ de 50 % aussi bien dans l'alimentaire que dans l'équipement de la personne) ;
- une offre en loisir, culture et restauration largement déficitaire ;
- la construction d'équipements publics tels que le pôle culturel à la caverne des Hirondelles, le réaménagement du stade Raphaël Babet, la création d'immeubles de bureaux pour les services communaux ;
- une restructuration de l'espace public.

Un certain nombre de mesures ont déjà été engagées par la ville et ses partenaires pour surmonter ces difficultés, parmi lesquelles peuvent être citées :

- la mise en œuvre d'une première tranche FISAC entre 2011 et 2014 et l'engagement d'une seconde tranche FISAC en 2018 avec comme action phare l'aide à la rénovation des commerces.

L'objectif poursuivi est de moderniser et d'accroître l'attractivité du centre-ville. Cette aide permettra à des commerçants du cœur de ville d'entamer des travaux de rénovation de leur commerce. Le secteur d'intervention concerne le cœur de ville avec deux périmètres définis : secteur prioritaire : rues Raphaël Babet, Maury, Henri Payet, Joseph de Souville et Général Lambert ;

secteur secondaire : rues du Général de Gaulle et Leconte Delisle ;

- partenariat entre le groupe SA EXCELLENCE pour un renforcement de l'attractivité commerciale du Grand Centre-Ville en s'appuyant sur deux pôles d'animation complémentaire, à savoir : l'espace commercial LES TERRASS (les TERRes d'Activités du Sud Sauvage) et le centre commercial du cœur de ville à ciel ouvert ;
- étoffement du programme d'animations ;
- travail sur le développement d'une offre de restauration dans le cœur de ville notamment par la réhabilitation de l'ancien marché couvert en espace de restauration et d'animation ;
- création d'une Association de Gestion du Cœur de Ville.

LE PROJET URBAIN : SAINT-JOSEPH, VILLE DÉSIRABLE

Le Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration définit cinq grandes orientations :

Orientation 1 : Saint-Joseph, ville responsable en renforçant la hiérarchie de l'armature urbaine ;

Orientation 2 : Saint-Joseph, ville désirable en structurant le Grand Centre-Ville ;

Orientation 3 : Saint-Joseph, ville solidaire en mettant en place une stratégie de développement urbain et social ;

Orientation 4 : Saint-Joseph, cœur rural pour le maintien d'une agriculture forte et pérenne ;

Orientation 5 : Saint-Joseph, ville nature afin de préserver les richesses écologiques, environnementales et paysagères.

Le PLU définira une hiérarchisation des secteurs marquée par une modulation des densités et des hauteurs des constructions au sein même du Grand Centre-Ville.

Ainsi, le projet urbain prévoit la création de 4 zones urbaines pour le Grand Centre-ville avec :

- le cœur historique qui englobe la rue Raphaël Babet entre le pont de la rivière des Remparts et le pont de la ravine Jean-Petit ;

- le cœur de ville qui sera le siège de l'intensité urbaine. Il s'agit des secteurs situés à l'intérieur du futur Ring où toutes les fonctions urbaines seront densément regroupées ;
- les quartiers résidentiels (Goyaves, Les Jacques, Bois Noir, Bas de Jean-Petit) ;
- le reste du Grand Centre-Ville.

Cette structuration devra permettre d'éviter une banalisation du paysage urbain.

UNE POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT AMBITIEUSE

La CASUD compétente en matière de PLHI finalise son premier plan.

Dans le cadre de l'objectif de production annuelle moyenne de 1500 logements sur l'ensemble du territoire de la CASUD, la commune de Saint-Joseph se voit fixer par le PLHI (programme local de l'habitat intercommunal) un objectif de 425 logements sur la période 2017-2022, soit environ 170 logements par an.

Toutefois, dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du projet PLU dont les orientations générales ont été débattues en Conseil municipal lors de la séance du 11 avril 2016, l'objectif de la commune est la construction de 170 logements sociaux par an pour respecter l'objectif de 5000 nouveaux logements à l'horizon 2030 (tous logements confondus).

Le projet PLU en cours d'élaboration préconise une production importante de logements sociaux à l'horizon 2025, à savoir environ 1400 logements sur l'ensemble de la commune. Au sein du pôle secondaire (Grand Centre-Ville), le projet PLU prévoit la réalisation de 419 logements dans le tissu urbain existant et 370 logements en extension.

Au vu de la demande spécifique des personnes âgées, plusieurs programmes seront proposés pour répondre à ce public qui souhaite rester en milieu urbain déjà pourvu en équipements et commerces.

Des enjeux de diversification de l'offre de logements (logements intermédiaires, parcours résidentiel ...) sont également soulignés dans le PLHI .

Comme le prévoit le SAR dans ses objectifs de densification de 50 logements/ha (au moins 50% de l'offre nouvelle dans l'enveloppe urbaine existante), le centre ville de Saint-Joseph peut contribuer activement à l'atteinte de cet objectif en favorisant la mixité sociale par l'accueil de nouvelles populations et renforçant ainsi l'attractivité du centre ville.

Cette densification ne pourra s'opérer sans la mise en œuvre d'une stratégie foncière coordonnée entre les secteurs privé et public .

Cependant, le diagnostic du PLHI souligne toutefois la limitation de cette capacité de densification par rapport aux contraintes de raccordement aux réseaux d'assainissement .

Par ailleurs, le parc ancien du centre ville dans le cadre du programme de réhabilitations et de requalifications peut aussi renforcer ces enjeux de conquête de nouvelles populations notamment des jeunes travailleurs.

UNE NOUVELLE MATRICE ROUTIÈRE

La restructuration urbaine se traduit notamment par la mise en œuvre d'une nouvelle matrice routière organisée autour :

- de la contournante qui fixe les limites de la ville et définit le Grand Centre-Ville ;
- du Ring qui marque véritablement le cœur de ville.

Ainsi, le Ring tient une place prépondérante dans l'armature urbaine en venant ceinturer le cœur historique. Il sera parsemé d'aires de stationnement pour inciter les usagers à laisser leur véhicule et découvrir autrement le cœur de ville.

A l'intérieur du ring, il s'agira de requalifier les rues, mais également de créer de nouveaux axes tels que le prolongement de la rue Maury, la création de la rue de la Mosquée et son prolongement jusqu'au pied du piton Babet ; dans leur conception, ces axes devront intégrer les modes de déplacement doux (voies mixtes ou partagées).

REPENSER LA MOBILITÉ

Au delà des infrastructures routières, il s'agit de renforcer les modes de déplacement doux, notamment la place du piéton dans le cœur de ville et le Grand Centre-Ville dans une complémentarité pertinente avec la voiture.

Dans cette logique, 10 poches de stationnement sont prévues sur le tracé du Ring.

Parallèlement, la ville et la CA Sud travaillent dorénavant et déjà sur le développement de l'offre de transport urbain avec la création :

- d'une navette cœur de ville ;
- d'une navette Grand Centre-Ville qui participera à la connexion du cœur de ville au Grand Centre-Ville ;
- d'un express cœur de ville / TERRASS afin d'assurer le lien entre ces deux pôles.

LE CŒUR DE VILLE : UN ÉCRIN NATUREL

Le projet urbain doit pleinement s'approprier la nature avec trois éléments naturels majeurs de la ville : le Piton Babet, l'océan et la rivière des Remparts. Concernant cette dernière, le projet d'endiguement poursuivra un triple objectif :

- la protection des biens et des personnes face aux risques de crue de la rivière et de la ravine Jean-Petit ;
- la sortie des secteurs de la zone rouge du Plan de Prévention des Risques (18 % du cœur de ville historique) ;
- l'ouverture de la ville vers la rivière pour un cœur de ville renouvelé offrant un véritable espace de respiration et de déambulation.

De plus, la mise en œuvre d'une végétalisation de l'espace public poursuit l'objectif à long terme de la création d'une trame verte urbaine.

LE CŒUR DE VILLE, CŒUR CULTUREL

Afin de renforcer l'attractivité et le dynamisme du centre-ville, l'offre culturelle sera étoffée.

C'est ainsi que la médiathèque du Sud Sauvage, inaugurée le 8 décembre 2017, a ouvert ses portes au public depuis le 28 janvier 2018. Cet équipement a vocation à rayonner sur l'ensemble du Sud Sauvage et à l'échelle régionale.

Par la suite, la médiathèque sera complétée par :

- la reconversion de l'actuel cinéma Royal en salle de spectacle ;
- la requalification de l'ancien cinéma Odéon ;
- le futur pôle culturel sur le site de la caverne des Hirondelles avec notamment :
 - la délocalisation de l'école de musique et danse ;
 - un nouvel auditorium ;
 - les nouveaux locaux d'Art Sud qui œuvre afin de promouvoir l'ensemble des arts liés aux terres basaltiques de l'île de La Réunion.
 - les nouveaux locaux du Komidi dont le but est de faciliter et de permettre l'accès au théâtre pour tous. Elle organise chaque année le festival de théâtre Komidi qui se veut être à la fois un festival populaire et solidaire (organisation bénévole, prix réduit, ...) ;
 - un fonds muséal.

L'aménagement du pôle culturel pourra être pensé comme un espace d'expression artistique dans le cadre de divers événementiels comme le Komidi avec une relation privilégiée avec le cœur de ville.

LE CONTRAT DE VILLE

Afin d'accompagner son projet urbain, la ville a signé avec l'État un contrat de ville nouvelle génération pour la période 2015 – 2020 pour mener un ensemble d'actions de solidarité au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires dont deux se trouvent dans le Grand Centre-Ville : Cayenne, Butor – les Quais et Centre-Ville – Cité.

Pour chacun des 4 piliers du contrat de ville, un axe stratégique a été défini :

- **Pilier cohésion sociale** : favoriser la médiation sociale et prévenir les risques au sein des quartiers prioritaires ;
- **Pilier amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain** : poursuivre le réaménagement du cadre de vie et renouvellement urbain ;
- **Pilier développement de l'activité économique et de l'emploi** : favoriser l'accès des habitants des quartiers prioritaires de la ville vers l'emploi ;
- **Pilier valeurs de la République et citoyenneté** : transmettre et faire vivre les valeurs de la République.

LE CŒUR DE VILLE, UN CENTRE COMMERCIAL A CIEL OUVERT

Dans le cadre de l'installation du futur centre commercial E. LECLERC dans la ZAC LES TERRASS, la ville a engagé un partenariat innovant avec le groupe SA EXCELLENCE afin d'apporter au centre-ville les clés de réussite tant sur le plan commercial que celui des services.

L'objectif est de construire un grand centre-ville reposant sur deux pôles commerciaux :

- les TERRASS, le centre commercial à l'entrée ouest du Grand Centre-Ville ;
- le cœur de ville équipé et managé à la manière d'un centre commercial qui offrira des commerces attractifs et une offre de service dynamique.

S'agissant du cœur de ville, la commune s'est engagée dans une seconde tranche du programme FISAC.

Pour mener à bien les actions du programme, un comité de pilotage composé de la DIECCTE, la CCIR, le CMAR, la Région et l'Association des Commerçants de Saint-Joseph a été mis en place. Par ailleurs, dans le cadre de la redynamisation commerciale du cœur de ville, la ville a souhaité créer une Association de Gestion du Centre-ville qui a pour objet la gestion, la promotion et le développement commercial du cœur de ville de Saint-Joseph, basé sur un partenariat actif entre différents acteurs de la ville. Les objectifs principaux du partenariat sont les suivants :

- faire du cœur de ville de Saint-Joseph un espace de vie agréable, animé, sécurisé et accessible permettant de répondre aux attentes des usagers actuels et futurs ;
- mobiliser les acteurs du cœur de ville et créer un lieu d'échange et de concertation entre tous les acteurs concernés ;
- élaborer un projet global de développement du cœur de ville de Saint-Joseph prenant en compte tous les enjeux auxquels ce dernier est confronté dans le cadre d'un travail collaboratif associant les membres et d'autres acteurs publics et privés ;
- établir un plan d'actions à court, moyen et long terme ;
- renforcer et équilibrer la fonction commerciale du centre-ville de Saint-Joseph en offrant aux consommateurs une offre de produits et de services planifiée et diversifiée qui répond à leurs besoins.

Dans ce contexte, le comité de pilotage FISAC ainsi que l'Association de Gestion du Centre-Ville participeront pleinement au comité de projet afin de coordonner les actions menées au profit du centre-ville de Saint-Joseph.

SAINT-JOSEPH, VILLE NUMÉRIQUE

Saint-Joseph présente des caractéristiques sociales et géographiques particulières : une commune à forte identité rurale, enclavée, constituée de quartiers eux-mêmes très enclavés et une population jeune influencée par la culture urbaine, qui baigne depuis son enfance dans les nouvelles technologies. Ce « paradoxe » de la ruralité et de la modernité, nous en avons fait une force et c'est à ce titre que le développement numérique a toujours été une priorité de la Ville. Labellisée Ville internet 2011 @@@, Saint-Joseph a bâti son image autour de la ruralité et de la modernité. Elle a su être avant-gardiste sur plusieurs domaines tout en « gardant les pieds sur terre » : première commune à déployer des zones WIFI, première WebTV communale, première bornes interactives dans un cimetière communal, ville d'accueil et co-organisatrice des rencontres mondiales décentralisées du logiciel libre, etc.

Parallèlement, la Ville a signé en juillet 2015 une convention avec REUNICABLE pour le déploiement de la fibre sur le territoire. A ce jour, 10 850 logements sont couverts dont 95 % sont immédiatement raccordables. Trois opérateurs commercialisent leur offre sur la commune : ZEOP, Orange et CANAL+.

C'est donc tout naturellement que le numérique fait l'objet d'une attention toute particulière dans la présente convention en le déclinant comme un axe à part entière avec pour ambition de réinventer le Saint-Joseph de demain au quotidien.

Par conséquent, la garantie du bon suivi du programme Action Cœur de Ville tient à la continuité du travail engagé, à la mobilisation des chefs de projet autant que nécessaire.

C'est pourquoi la ville de Saint-Joseph recrute un directeur de projet « Action Cœur de Ville » qui se concentrera sur les problématiques du cœur de ville tout en bénéficiant de l'appui du comité de pilotage FISAC et de l'Association de Gestion du Centre-Ville.

Le directeur de projet aura pour rôle d'animer le dispositif « Action Cœur de Ville », de convoquer le comité de projet et de diriger un ou plusieurs groupes projet dédiés. Il assure le suivi de la maquette financière « Action Cœur de Ville », en lien avec la personne en charge de la cellule PLU.

Il apporte une compétence spécifique de part sa connaissance des dossiers de renouvellement urbain, de problématiques de centre ancien et sa bonne connaissance des sujets liés à l'habitat.

Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement son développement, le cœur de ville de Saint-Joseph appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'État et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Le programme s'engage dès 2018 par la signature d'une convention-cadre et les premiers investissements des signataires.

ARTICLE - 1 OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention-cadre (« la convention »), a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme dans la commune de Saint-Joseph. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

ARTICLE - 2 ENGAGEMENT GÉNÉRAL DES PARTIES

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

L'État s'engage à :

- animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ;
- désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ;
- étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Les collectivités s'engagent à :

- mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement ;
- ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.

Les partenaires financeurs s'engagent à :

- instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ;
- mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances d'engagement respectives.

Plus précisément, certains partenaires souhaitent préciser leurs engagements :

La Caisse des Dépôts, dans le cadre de la Banque des Territoires, propose de contribuer à la mise en œuvre effective du Programme Action Cœur de Ville en mobilisant dans les cinq années à venir des moyens visant notamment à :

- soutenir l'accès à l'ingénierie et aux meilleures expertises. Ces moyens pourront contribuer aux diagnostics territoriaux et à l'élaboration du projet et plan d'actions pour la redynamisation du cœur de la ville de Saint-Joseph. Seront prioritairement retenues les actions dédiées aux projets économiques, commerciaux et touristiques ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la caisse des dépôts ne subventionne pas les investissements public) ;
- accompagner les démarches innovantes et l'amorçage de solutions SMART, les infrastructures numériques et les réseaux d'objets connectés ;
- financier sous forme du Prêt Rénovation Urbaine Action Cœur de Ville, les opérations incluses dans le périmètre des futures Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT) (après adoption de la loi ELAN).

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le correspondant qui siège au comité local de projet, un référent unique de la Banque des Territoires avec lequel ils pourront examiner les modalités de travail, d'échange et de saisine de l'offre CDC Cœur de Ville.

Action Logement s'est engagée à l'initiative des partenaires sociaux immobilière des centres des villes moyennes, pour appuyer les collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre et de rééquilibrage de leur tissu urbain et péri-urbain, dans le cadre d'un projet global économique et d'aménagement. L'enjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité au renouvellement de l'offre de logement locative afin de :

- répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur ces territoires, pour accompagner la dynamique de l'emploi ;
- contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.

Dans ce cadre, Action Logement finance les opérateurs de logements sociaux ou investisseurs privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers incluant les pieds d'immeuble, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à cet emploi de la PEEC versée par les entreprises (Participation des employeurs à l'effort de construction) la somme de 1,5 Milliards d'euros sur 5 ans, pour solvabiliser la part du coût des opérations d'investissement qui ne peut être supportée par l'économie locative des immeubles, en :

- préfinançant leur portage amont ;
- finançant en subventions et prêts les travaux de restructuration et de la réhabilitation des immeubles à restructurer.

Le Conseil Régional, à travers ses dispositifs d'accompagnement, axés sur les aides aux communes, tel que son Plan de Relance Régional, le FISAC, la mobilisation des fonds FEDER ..., dont certains contribuent à la revitalisation de leur Centre-Ville, confirme par son partenariat au programme « Action Cœur de Ville », son souhait d'orienter ou d'optimiser ses engagements financiers, pour répondre au mieux à cette convention cadre pluriannuelle.

Le Conseil Départemental à travers son dispositif d'aide aux communes, le Pacte de Solidarité Territoriale, cofinance sur la période 2018-2020 des opérations d'aménagement et d'équipement de la commune de Saint-Joseph dont certaines contribuent à la redynamisation du centre-ville. Il confirme par son partenariat au programme Action Cœur de Ville, son engagement aux côtés de la commune, à soutenir son projet global de développement du territoire. Il apporte son soutien financier aux projets listés dans la présente convention qui sont inscrits au Pacte de Solidarité Territoriale contractualisé avec la commune selon les modalités qui y sont décrites.

ARTICLE - 3 ORGANISATION DES COLLECTIVITÉS

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

Le directeur de projet est placé sous l'autorité du Directeur Général des Services de la ville de Saint-Joseph.

Le directeur de projet aura pour rôle d'animer le dispositif « Action Cœur de Ville », de convoquer le comité de projet et de diriger un ou plusieurs groupes projet dédiés. Il assure le suivi de la maquette financière « Action Cœur de Ville », en lien avec la personne en charge de la cellule PLU.

Il apporte une compétence spécifique de part sa connaissance des dossiers de renouvellement urbain, de problématiques de centre ancien et sa bonne connaissance des sujets liés à l'habitat.

Il s'appuie sur :

une équipe resserrée composée :

- du directeur de cabinet ;

- du directeur général des services ;
- de la responsable de la planification urbaine, référente de l'axe 4 ;
- d'un membre du cabinet, référent de l'axe 6 ;
- du directeur de l'Agriculture, de l'Artisanat et du Commerce, référent de l'axe 2.

Une équipe projet composée :

- de l'équipe resserrée ;
- de la Directrice Générale Adjointe de la ville, référente de l'axe 5 ;
- du directeur des Services Techniques référent de l'axe 3 ;
- de la responsable du service Politique de la Ville
- d'un membre de la direction des Finances ;
- du responsable du CCAS/Habitat, référent de l'axe 1 ;
- du référent technique auprès du cabinet.

Les autres services seront associés autant que de besoin selon les thématiques abordées.

D'autres acteurs locaux sont mobilisés : l'Établissement Public Foncier de La Réunion, le groupe La Poste, les chambres consulaires, le groupe SA Excellence, le Conseil du Commerce et des Services de La Réunion.

Un annuaire de contacts figure en annexe 1 de la présente convention-cadre.

ARTICLE - 4 COMITÉ DE PROJET

Le Comité de projet est présidé par le Maire de Saint-Joseph, avec à ses côtés l'élu délégué à la dynamisation du centre-ville.

Le Préfet du département et/ou le « référent départemental de l'État » désigné par le préfet, y participent nécessairement.

Les Partenaires Financeurs (CDC, ANAH et Action Logement) et les Partenaires Locaux y sont représentés.

Sont aussi associés au comité de projet :

- les membres du comité de pilotage FISAC (Région, Chambres consulaires et Association des Commerçants de Saint-Joseph) ;
- un représentant de l'Association de Gestion du Cœur-Ville ;
- les autres acteurs : la Poste, le CHU, le groupe SA EXCELLENCE, le Conseil du Commerce et des Service de La Réunion.

Au besoin, d'autres acteurs publics ou privés pourront être associés au comité de projet.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle à minima tous les semestres, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

ARTICLE - 5 DURÉE, ÉVOLUTION ET FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE LA CONVENTION

La présente convention-cadre est signée pour une durée de six (6) ans et demi maximum, à savoir jusqu'au 29 mars 2025.

Ce délai intègre une phase d'initialisation de dix-huit (18) mois maximum visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation du cœur de ville.

Les parties se réuniront alors pour inscrire, par voie d'avenant à la présente, le diagnostic et le projet détaillé comportant un plan d'actions, ce qui engagera la seconde phase dite de déploiement.

La phase de déploiement ne pourra excéder cinq (5) ans, et les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Toute évolution de l'économie générale de la convention ou d'une des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une gestion évolutive du plan d'actions, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial. Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet, et si nécessaire du comité régional d'engagement.

A tout moment, d'ici au 31 décembre 2022, les collectivités peuvent proposer au Comité de projet installé l'ajout d'une action supplémentaire au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

ARTICLE - 6 PHASE D'INITIALISATION

6.1. Réalisation du diagnostic

a Activités

Dès la signature de la présente convention, les collectivités engageront la réalisation d'un diagnostic de la situation du centre-ville de Saint-Joseph afin d'identifier les forces sur lesquelles capitaliser et les faiblesses qui devront être dépassées dans la mise en œuvre du programme. Il s'appuiera notamment sur les diagnostics et études déjà réalisés

Le diagnostic sera réalisé à l'échelle du périmètre d'étude

b Définition du périmètre d'étude.

Le périmètre d'étude porte sur le Grand Centre-Ville à savoir l'espace urbain délimité par la contournante de Saint-Joseph, entre Manapany les Bains et Langevin.



Les périmètres d'intervention et prioritaires seront précisés ultérieurement par voie d'arrêté une fois le diagnostic du centre-ville réalisé. Ce périmètre permettra notamment d'identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc.) entre certaines fonctions du centre-ville, les quartiers environnants, le bassin de vie du Sud Sauvage et l'intercommunalité afin d'envisager les rééquilibres et renforcements que pourrait nécessiter la redynamisation du cœur de ville de Saint-Joseph.

Le diagnostic couvre les six (6) axes sectoriels mentionnés ci-après permettant une appréhension globale de la situation du cœur d'agglomération. Les projets identifiés au sein de ces axes sont donnés à titre indicatif et font l'objet de réflexions, de projets d'études ou d'études :

AXE 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

D'ores et déjà, il convient de noter que plusieurs nouvelles opérations d'aménagement et de logements sont programmés ou à l'étude sur le grand centre-ville, à savoir :

Les opérations d'aménagement et de programmation (OAP) au PLU		
OAP Quick	80 logts	Entrée ouest de la ville
OAP Bois Noirs	180 logts	Entrée Est de la ville
OAP îlot cinéma	Commerce, service et 60 logts	Périmètre Ring
Les autres opérations de logements		
Projet SCCV MAHALIS rue Lambert	Bureau et 8 logts	Cœur de ville
Projet Michel rue Maury	19 logts	Cœur de ville
Opération stade/gendarmerie		Périmètre Ring - restructuration du stade, commerces, logements, parkings
Opération Maison Toussaint	bureau/commerce	Cœur de ville
Opération commerces / logements parking Henri Payet		Cœur de ville
Opération Chane-Kuang-Sang / école du centre		Périmètre Ring
Opération Station Damour / le Tub Sport		Cœur de ville - effacer les commerces sur berges
Terrain consorts MARION	120 logts	Entrée est de la ville
Opération Christian DUCHEMANN	50 logts	Entrée Est de la ville
Projet de l'Association Islamique	Commerce/logement	Cœur de ville - opération de commerces et logements dans le cadre du prolongement de la rue Maury
Opération ancienne école / Pôle Administratif Communal	commerce	Cœur de ville - Délocalisation des services de la ville pour laisser la place à une opération commerciale
Les projets de RPA (résidence de personnes âgées)		
RPA Martien VIENNE	59 logts	
RPA terrain Tennis	55 logts	Entrée ouest de la ville
RPA médicalisée AURAR	50 logts	Entrée ouest de la ville
RPA Saint Ange PEDRE	28 logts	

RPA ROBERT Jeanne D'arc	26 logts	
RPA Résidence Du Parc	40 logts	Entrée ouest de la ville

Le programme Action Cœur de Ville devra accompagner et favoriser la réalisation de ces opérations.

Il s'agira par ailleurs d'engager les actions ci-après :

- identifier les opérations de logements existantes dégradées qui nécessitent une réhabilitation.
- de nombreux logements situés dans le cœur de ville sont utilisés à des fins de stockage : il conviendra de connaître la situation précise et les alternatives qui pourraient être proposées afin de redonner leur vocation première à ces logements.
- il s'agira de disposer d'un état de la situation du parc de logement privé qui servira de base pour de nouvelles propositions d'opération en faveur de la mixité sociale avec de nouveaux produits.

AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Le renforcement de l'attractivité commerciale du cœur de ville est un enjeu important. Il s'agit de doter le cœur de ville des outils et des équipements commerciaux afin de répondre à l'attente du chaland, à savoir :

- un linéaire commercial continu et étoffé avec par exemple la requalification de l'actuel VBJ (Village Bougé Jeunesse) en espace commercial/artisanal/restauration ou encore la reconversion du pôle administratif communal (PAC) en espace commercial ;
- la délocalisation des deux stations présentes dans le cœur de ville et une requalification des deux sites concernés ;
- une offre de commerces et de services complète en accompagnant l'implantation de nouvelles enseignes dans le cœur de ville ;
- un développement des activités de restauration, de loisir et de culture qui participe à l'animation et à la dynamisation du cœur commercial, avec notamment la réhabilitation du marché couvert en espace de restauration et d'animation ou encore la mise en place de lieux d'expressions pour des festivals tels que le Komidi ;
- un positionnement des enseignes, des équipements et des aménagements publics qui favorise la déambulation et la pratique du « lèche-vitrines » ;
- une accessibilité physique et numérique et une orientation aisée dans le cœur de ville ;
- une valorisation du foncier disponible et une densification des « dents creuses » avec par exemple la création de commerces sur la place François Mitterrand ou encore le long de la rue Maury ;
- un accompagnement des commerces de proximité avec le programme FISAC et la rénovation des façades commerciales ou encore la restructuration d'unités commerciales de plus grande envergure telle que la grande surface alimentaire « Simply » ;
- un accompagnement du tissu commercial par le biais de l'association des Commerçants et l'association de Gestion de Cœur de Ville ;
- un renforcement du programme d'animation, en s'appuyant notamment sur les grands événements de la ville (la Saint-Jo, festival Komidi, le rallye national, kouleur désamb', les nuits du piton, etc.) et de l'offre culturelle autour de la halle, de la médiathèque, du futur pôle culturel à la caverne des Hirondelles ou encore la reconversion du Royal en salle de spectacle ;
- le développement des foires et marchés (hebdomadaire, mensuel, thématiques)

Parallèlement aux actions commerciales, il est important de pouvoir, en terme de zone de stockage (exemple de boxes de stockage mutualisés en zone d'activités, ...) cf. axe 1

AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions1

L'accessibilité facilitée au cœur de ville est primordial. Le projet implique une véritable politique du déplacement, en s'appuyant sur :

- l'armature routière du grand centre-ville qui doit permettre à terme d'évacuer le trafic de transit du cœur de ville, avec :

- la réalisation de la dernière tranche de la contournante avec création de parking de co-voiturage et de ses barreaux de liaison au cœur de ville :
 - la rue Justinien Vitry aux Grègues
 - la rue Leconte Delisle
 - la rue Maréchal Leclerc
 - la RD 3 Joseph Hubert
 - la rue Jules Ferry à Bois-Noirs
 - la rue Jean Albany
- la requalification urbaine de l'actuelle RN 2 de Manapany à Bois-Noirs, avec un traitement spécifique dans le cœur de ville
- l'identification qualitatives des entrées est / ouest du grand centre-ville

- l'armature routière du cœur de ville, avec un trafic de transit reporté sur la contournante, devra bénéficier d'un traitement urbain de qualité, avec :

- la réalisation du Ring et la création d'un troisième pont sur la rivière des Remparts afin de favoriser les déplacements rive droite / rive gauche
- l'identification qualitatives des entrées du cœur de ville
- la restructuration des rues à l'intérieur du ring qui participeront à renforcer l'attractivité du cœur de ville :
 - Aménagement de la rue Henri Payet
 - Prolongement de la rue Maury
 - Création rue de la Mosquée
 - Aménagement de la rue Raphaël Babet
 - Aménagement de la rue Lambert (rue de l'Église)
- Recherche de principes de liaisons nouvelles en direction de Petite-Île / Saint-Pierre à l'ouest de la contournante et en direction de Vincendo / Saint-Philippe vers l'est.

En complément de ces aménagements, il est nécessaire de proposer des solutions :

- en terme de signalétique (notamment des parkings connectés, ...)
- en terme d'optimisation des déplacements routiers (par exemple, la collecte des déchets en période creuse (soir, ...) et de comptage de flux
- en terme de stationnement pour répondre à la demande des différents type d'usagers du cœur de ville (la visite du chaland, l'accès aux services publics, les employés du secteur public et des commerces, ...) :
 - Création de poches de parking et en ouvrage
 - Politique du stationnement (courte durée, longue durée, ...).

Depuis les espaces de stationnement, il conviendra de faciliter et de favoriser les déplacements avec :

- les transports en commun pour lesquels différents projets sont prévus, tels que :
 - la réhabilitation de la gare routière située dans le cœur de ville ;

- la création d'une ligne Grand Centre-Ville pour rapprocher les quartiers du cœur de ville ;
- la création d'une navette cœur de ville qui permettrait de desservir les parcs de stationnements ;
- la création d'un express cœur de ville / TERRASS pour faciliter les échanges entre les pôles commerciaux.

- les principes de circulation douce, notamment :

- la création d'une seconde passerelle piétonne sur la rivière des Remparts pour relier la rue Roland Garros à la rue Maury
- la mise en place d'un parcours piéton dans le cœur de ville
- la mise en place d'un plan vélo
- l'aménagement d'une promenade autour de la rivière des Remparts en lien avec les travaux d'endiguement
- la création d'un corridor écologique le long de la ravine Jean-Petit qui permettra de relier l'opération Badera (180 logements) depuis la contournante à la caverne des Hirondelles sur le littoral en desservant des établissements scolaires (collège Joseph Hubert et lycée Pierre Poivre), des équipements sportifs (gymnase, centre nautique, espace de street workout, boulodrome), le cœur de ville et le piton Babet ;
- la connexion du cœur de ville avec le sentier littoral.

S'agissant de l'aspect patrimonial et touristique, il convient de :

- scénariser les accès vers le grand centre-ville et le cœur de ville (exemple : dégagement des points de vue sur Manapany les Bains le long de la RN2, ...)
- renforcer le caractère de la contournante par la mise en place d'une signalétique identitaire sur les ronds-points et des plantations d'espèce endémique ;
- faciliter l'accès au village de Manapany les Bains en créant une bretelle depuis la RN 2 pour desservir un site touristique de premier ordre avec son bassin de baignade en eau de mer et un futur hôtel ;
- réaménager le boulevard de l'Océan à Manapany les Bains.

AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Le cœur de ville de Saint-Joseph présente des marqueurs naturels et patrimoniaux forts qu'il convient de valoriser, dans une approche singulière :

- tels que la rivière des Remparts, la ravine Jean-Petit, le piton Babet ou encore l'océan. Il s'agit de pouvoir valoriser ce patrimoine naturel unique avec :

- l'endiguement de la rivière des Remparts, le traitement des berges en espaces publics et de promenade et la valorisation de la rivière
- le traitement de la ravine Jean-Petit pour effacer le risque d'inondation et l'intégrer dans le paysage urbain, notamment avec le projet de corridor écologique
- l'ouverture du piton Babet sur le cœur de ville et la valorisation du site
- l'aménagement de la caverne des Hirondelles en lien avec le cœur de ville mais aussi le littoral de Cayenne ; depuis le site de la caverne, il est possible d'apercevoir la cote de Langevin qui est le site le plus austral des départements français et de l'Union européenne ;

- tels que les sites patrimoniaux qui demandent à témoigner du passé de la ville. Ainsi, la valorisation de l'usine du Piton en espace de restauration, en lieu de mémoire ou autre usage sera une valeur ajoutée pour le cœur de ville ; de même, que la réhabilitation du Canal Payet dans le cœur de ville et le Canal du Roi sur le site de Kerveguen à Langevin. Une attention particulière devra être portée aux anciennes cases créoles présentes dans le périmètre du grand centre-ville.

De façon générale, dans le cadre des aménagements des équipements et des espaces publics, il est important d'ouvrir ou de maintenir des perspectives sur l'océan ainsi que sur la montagne (et particulièrement sur le morne Langevin qui domine le centre-ville)

S'agissant du traitement des espaces publics, un effort particulier doit être mené afin de conférer au cœur de ville un caractère singulier, en privilégiant des plantations propres à Saint-Joseph, comme par exemple le vacoa qui est favorable à l'habitat du gecko, un lézard endémique de Manapany les Bains. Différents espaces sont pré-identifiés, à savoir la place de la mairie / marché couvert, la place de l'église en lien avec la rivière des Remparts, la place François Mitterrand. Il s'agit de rendre la visite du cœur de ville agréable avec des jeux de places et placettes.

Par ailleurs, la mise en lumière des éléments forts du cœur de ville (rivière, points, passerelles, équipements publics, ...) doit permettre de favoriser et de participer à son attractivité.

AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics

Plusieurs réflexions sont en cours au sein de la collectivité et il s'agira de veiller à la bonne adéquation entre les projets entre eux et la cohérence du projet global. Ces réflexions ou projets ne sont pas exhaustifs mais ils donnent une idée de l'ambition de la ville.

A l'échelle du grand centre-ville, les projets identifiés sont les suivants :

- la délocalisation du lycée agricole de Saint-Joseph : l'activité du lycée agricole est de moins en moins compatible avec le milieu urbain où il est implanté aujourd'hui ; et ce d'autant plus que la proximité des réseaux (notamment la station d'épuration) laissent présager un développement urbain à long terme dans le cadre d'un quartier nouveau ouvert sur l'océan. Par conséquent, il s'agit de repositionner le lycée agricole sur un espace plus approprié, à avoir sur le secteur de la contournante, en prise directe avec la zone agricole. Ce site pourra également accueillir la balance de canne de Langevin ;
- l'extension du cimetière du centre-ville ;
- l'aménagement du front de mer de Cayenne ;
- l'implantation d'un hôtel 4* à Manapany les Bains ;
- l'extension du bassin de Manapany les Bains ;
- la valorisation du site de Kerveguen autour d'un projet écotouristique (hôtel, maison du chocolat, réhabilitation des ruines etc.) ;
- la valorisation de la pointe Langevin, site le plus austral des département français et de l'Union européenne, avec notamment la création d'une base de loisirs aquatique et les activités connexes.

Dans le cœur de ville, les projets pressentis sont souvent interdépendants. En effet :

- la création d'un pôle culturel (école de musique, danse, théâtre, fonds muséal, arts du feu) sur le site de l'usine du piton à la caverne des Hirondelles ne sera possible qu'après le déménagement des ateliers des services techniques.
- Le déménagement des services techniques communaux est prévu dans la ZA des Grègues sur un foncier de 8 000 m² qui appartient à la ville (les études sont en cours et le PC devrait être déposé fin 2018)
En complément, il serait proposé de réaliser un véritable pôle technique en regroupant les services techniques de la Région (DDR) et du conseil Départemental (UTR) dans la ZA des Grègues ;
- le réaménagement du stade Raphaël Babet et la restructuration de l'îlot : ce projet est conditionné par le déménagement de l'actuelle école de musique et de danse ainsi que de l'auditorium dans le futur pôle culturel (cf ci-dessus). Il s'agira également de conforter les commerces et le logement sur cette opération jusque sur le site de la gendarmerie ;
- la création d'un pôle administratif contiguë à la mairie : cette opération qui pourra comporter également des commerces, permettra de libérer les locaux actuels du pôle administratif communal (PAC). Ces locaux, idéalement situés sur la rue Raphaël Babet,

présente un opportunité pour l'aménagement d'un espace commercial de moyenne / grande surface. Ce projet intégrera une réflexion plus globale autour de l'école Saint-Anne et du foncier disponible au CHU ;

- la construction d'un pôle scolaire privé catholique école / collège avec délocalisation de l'école privée Sainte-Anne : le site actuel de l'école est proche de l'hôpital, du pôle administratif communal (où il est projeté une opération commerciale) et au pied du piton Babet ; l'opération sera réalisée dans le cadre d'un échange foncier qui permettra à la ville de récupérer un tènement susceptible d'accueillir des parkings ;
- la restructuration de l'hôpital avec une réhabilitation des locaux et un positionnement sur la gériatrie
- la réalisation d'un archipel des métiers d'art (accueil des touristes, atelier des artisans, démonstration, restauration, halte garderie, ...)
- l'aménagement d'un espace de coworking
- la reconversion du Casino Royal en salle de spectacle
- la restructuration de l'ancien cinéma Odéon
- la réhabilitation de la gare routière, dont les études sont en cours ;
- l'accessibilité de la mairie, notamment avec l'équipement d'un ascenseur

AXE 6 : Faire de Saint-Joseph un centre-ville connecté

En préambule de la présente convention, il a été rappelé la politique volontariste menée depuis quelques années en matière de numérique par des actions ponctuelles. Par le biais de cette convention, il s'agira de mettre en œuvre un plan d'actions dans un cadre cohérent prenant en compte tous les aspects et toutes les contraintes de la ville.

La concentration de la population de plus en plus forte en ville entraîne de nouvelles difficultés. Comme les autres villes, Saint-Joseph doit répondre aux besoins accrus de ressources et de services.

Par ailleurs, la notion de vivre-ensemble devra être, elle aussi, revue dans une perspective de développement harmonieux et durable, accessible à tous, et ainsi repenser les modes de consommation et de vie dans la ville.

Les nouvelles technologies permettent un traitement de l'information plus efficace et son utilité se retrouve dans plusieurs domaines d'excellence comme l'environnement, la sécurité.

Le projet de Saint-Joseph dans le cadre cet axe 6, se caractérise par l'émergence d'une nouvelle offre de services aux citoyens qui se construit autour de ses besoins ; il en devient un acteur à part entière, contribuant activement au développement et au bon fonctionnement des services intelligents.

Terre d'ambitions, Saint-Joseph entend pour cela agir sur plusieurs pans de sa composante : l'économie, la relation usager, l'administration, les infrastructures, l'environnement et le transport.

Agir sur l'économie / « Économie intelligente »

Pilier d'une ville dynamique, l'économie territoriale doit faire aujourd'hui face à une concurrence extérieure provenant d'internet. Il est donc important de maintenir ces acteurs locaux mais aussi développer une nouvelle économie :

- Création d'un espace de coworking, lieux d'innovation : Saint-Joseph dispose sur son territoire de compétences dont le savoir-faire s'expatrie vers les villes voisines plus attractives et disposant d'un parc d'immobilier d'entreprises, contrairement à Saint-Joseph. L'objectif de ces tiers-lieux est de mettre en œuvre une économie numérique sur le territoire et de permettre l'éclosion, sur son territoire de savoir, technologique.
- Visibilité numérique permettant une redynamisation des commerces du centre ville (annuaire géolocalisé, portail, applications mobiles) : Le commerce local doit faire face à une concurrence extérieure et « immatérielle ». L'attractivité des centre-villes doit être repensée pour s'adapter au nouveau mode de consommation. La visibilité numérique est donc devenue un enjeu, même pour des acteurs locaux. Il s'agira donc

d'accompagner les commerçants pour une redynamisation des commerces (annuaire géolocalisé, portail, applications mobiles, etc).

- Open-data : la diversité des sources, des données, leur volumétrie, les nombreux acteurs, nécessite un pilotage mené par la ville. La gouvernance et le partage de ces données sont nécessaires pour :
 - visualiser et comprendre le fonctionnement, les consommations de la ville et discerner les dysfonctionnements,
 - faire émerger de ces informations des besoins auxquels il convient de trouver de nouveaux usages et de nouveaux services dits « intelligents » et ainsi favoriser l'émergence d'un écosystème de start-up locales qui inventeront les services publics de demain

Agir sur la relation « usager » / «Administration intelligente »

- Proposer un ensemble de services favorisant l'expérience usager par la convergence des différents canaux de communication (applications mobiles, portail internet, réseaux sociaux, portail captif des zones WIFI) mais aussi des différentes composantes de la ville (institutions, acteurs privés, artisans, monde associatif), dans lesquels le Citoyen devient un acteur central.

Agir sur l'infrastructure connectée / «Ville connectée »

La fracture numérique est encore de nos jours une réalité qu'elle soit d'origine sociale ou générationnelle.

L'objectif est donc de proposer des moyens de connexions adéquats et non exclusifs sur le cœur de Ville profitant aussi bien aux usagers locaux et extérieurs :

- Extension des zones WIFI à tout le cœur de ville
- Mise en œuvre des Espaces connectés
 - lieux public 2.0
 - écrans connectés,
- Mettre en avant les sites d'exceptions en proposant des solutions réalité virtuelle pour faire connaître le patrimoine de Saint-Joseph

Agir sur l'environnement / «Ville durable »

La disponibilité des ressources est enjeu crucial. Il s'agit donc de les utiliser à bon escient et les nouvelles technologies par des capteurs intelligents peuvent contribuer à préserver celles-ci, notamment en ce qui concerne

- l'eau et l'éclairage
- l'efficacité énergétique

Agir sur le transport / « Mobilité intelligente »

Le déplacement en cœur de ville est une difficulté de plus en plus grande. L'arrivée des voitures autonomes nous amène aussi à repenser le déplacement. Il est donc nécessaire de faciliter et/ou d'optimiser les déplacements dans les domaines suivants

- Transports en commun : annonce des temps d'attente, dématérialisation des tickets, etc ;
- Zones de stationnement connectés : comptage des places disponibles, affichage sur panneaux et sur applications mobiles ;
- Trafic routier : optimisation du déplacement en fonction des aléas, comptage des flux de fréquentation.

Il devra également intégrer les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

Plus spécifiquement, les Parties conviennent que le diagnostic réalisé par les Collectivités de l'agglomération de Saint-Joseph, comprendra les études suivantes :

Référence	Description succincte de l'étude	Calendrier de réalisation	Budget prévisionnel (€ TTC)
E 1	Synthèse des études disponibles et diagnostic des forces et faiblesses du Grand Centre-Ville	2019	25 000 €
E 2	Études sur la problématique du logements dans le Grand Centre-Ville	2019	30 000 €
E 3	Études portant sur la problématique du commerce dans le grand centre-ville	2019	30 000 €
E 4	Faisabilité d'une reconversion du site de la Poste (espace commercial, collaboratif, coworking ou autre projet)	2019	15 000 €
E 5	Schéma de mobilité urbaine intégrant la problématique du déplacement, du stationnement et de ses modes de gestion	2019	40 000 €
E 6	Étude d'aménagement et de requalification des espaces publics et mise en place d'un plan guide	2019	40 000 €
E 7	Étude pré opérationnelle sur l'îlot stade Raphaël Babet / gendarmerie / Sang-Dragon	2019	20 000 €
E 8	Étude pré opérationnelle sur l'îlot usine du Piton / pôle culturel	2019	40 000 €
E 9	Étude pré opérationnelle sur l'îlot PAC / École Sainte-Anne / Hôpital	2019	20 000 €
E 10	Étude pré opérationnelle sur l'îlot Mosquée / Simply Market / Halle	2019	15 000 €
E 11	Étude pré opérationnelle sur l'îlot Royal	2019	20 000 €
E 12	Étude pré opérationnelle sur l'îlot médiathèque	2019	15 000 €
E 13	Étude préalable pour la mise en place d'une solution « smart city » approprié au projet du cœur de ville	2019	25 000 €
E 14	Synthèse des études du Grand Centre-ville et définition du programme d'actions	2019	25 000 €

Les fiches actions des études susmentionnées figurent en annexe 2 de la présente convention-cadre.

L'avancement de l'élaboration du diagnostic fera l'objet de présentation lors des séances du Comité de projet.

c Soutien des partenaires à l'élaboration du diagnostic

La réalisation du diagnostic par les collectivités sera facilitée par la mobilisation et le soutien des partenaires notamment dans l'accès des données, voire par un co-financement des études complémentaires dans des modalités qui seront définies entre le maître d'ouvrage de l'étude et les co-financeurs potentiels.

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonnée aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

6.2. Préparation du projet de redynamisation du cœur de ville.

a Activités

Les Collectivités engagent la définition d'une stratégie d'intervention de redynamisation du cœur de ville (le « Projet »), entamé à travers l'étude globale de revitalisation cœur de ville.

Ce projet devra détailler :

- le projet urbain d'ensemble du cœur de ville, ses grandes orientations par axe et les résultats attendus à l'issue de son déploiement ;
- le périmètre envisagé de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein duquel s'inscriront l'essentiel des actions (en préparation de la création des ORT dans la loi) ;
- les actions de redynamisation envisagées pour chacun des axes avec, notamment,
 - la justification de leur pertinence au regard du diagnostic et de leur faisabilité (maturité, soutenabilité financière, calendrier de réalisation réaliste, etc.) ;
 - les modalités de mise œuvre envisagées ;
 - les objectifs de résultat définis par le comité de projet ;
- le budget global consolidé du projet, comprenant notamment les participations des budgets généraux et annexes des collectivités, les parts des maîtres d'ouvrage quand les collectivités ne le sont pas, et les parts attendus des partenaires cofinanceurs.
- le calendrier global de déploiement du projet.

Comme pour le diagnostic, le projet devra intégrer de façon systématique les thématiques transversales de transition énergétique et écologique, d'innovation, de recours au numérique et d'animation des centres-villes.

L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentation lors de séances du Comité de Projet.

b Soutiens des partenaires financeurs.

La réalisation des études complémentaires nécessaires au diagnostic initial réalisé par les collectivités sera facilitée par la mobilisation du soutien de certains partenaires en tant que de besoin, et sera formalisée ultérieurement par voie d'avenant.

6.3. - Mise en œuvre des actions matures.

Le programme doit permettre de faire évoluer les cœurs de ville dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2018.

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de redynamisation du cœur de ville pourraient être lancées dès la phase d'Initialisation, donc avant que l'ensemble du diagnostic et du projet soient élaborés.

Il s'agit des actions suivantes (ces actions n'ayant pas fait l'objet d'une validation sont données à titre indicatif et sous réserve de validation et accord de chacun des partenaires sollicités) :

Réf.	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)		Partenaires Financeurs concernés
			Études	Travaux	
M 1	Recrutement du directeur de projet	2018 - 2022	80 000 €		ANAH
M 2	Réhabilitation de l'ancien marché couvert	2018-2019		460332, 27€	CDC
M 3	Transport urbain : création de la ligne Grand Centre-Ville	2018		1 132 000	CDC
M 4	Aménagement de la rue Leconte Delisle	2018-2019	174 392 €	3 300 000 €	Département CDC
M 5	Aménagement de la place François Mitterrand	2018-2019	65 100 €	1 627 147 €	CDC
M 6	Endiguement de la rivière des Remparts	2019-2022		17 000 000 €	CDC
M 7	Étudier et mettre en œuvre des solutions de protection sur les ravines Jean-Petit et Rosaire	2019-2022	1 187 000 €		
M 8	Réhabilitation de la gare routière de Saint-Joseph	2019		565000€	Région CDC
M 9	Déploiement du réseau d'assainissement des eaux usées	2019-2022	4 000 000 €		
M 10	Délocalisation du pôle technique communal	2019		3 000 000 €	
M 11	Aménagement d'un parc Street Workout	2018-2019	59 675 €	714 274 €	Région Département CDC

Les fiches décrivant plus précisément les objectifs, modalités de mise en œuvre et modalités de soutien de ces actions engageables en 2018 figurent en annexe 3 à cette convention.

6.4 Achèvement de la phase d'initialisation.

A l'issue de la préparation du diagnostic et du projet détaillé par le Comité de Projet, les collectivités délibéreront pour valider leurs engagements.

Le Comité régional d'engagement validera ces éléments afin de préciser les modalités de soutien des partenaires financeurs.

Les parties procéderont à la signature d'un avenant actant de l'achèvement de la Phase d'Initialisation et de l'engagement de la phase de déploiement.

Les parties feront leurs meilleurs efforts pour annexer le maximum de Fiches action à la convention lors de la signature de cet avenant.

ARTICLE - 7 PHASE DE DÉPLOIEMENT

Cet article sera inséré par avenant à l'issue de la Phase d'Initialisation.

ARTICLE - 8 SUIVI ET ÉVALUATION.

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les six (6) axes thématiques, avec certains indicateurs commun au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

ARTICLE - 9 TRAITEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion.

Convention signée en exemplaires, le 2018

Commune de Saint-Joseph	Communauté d'agglomération du Sud	État
Caisse des dépôts	ANAH	Action Logement
Conseil Régional de La Réunion	Conseil Départemental	La Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion
La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion	L'Association des Commerçants de Saint-Joseph	L'Association de Gestion du Cœur de Ville

Envoyé en préfecture le 05/10/2018

Reçu en préfecture le 05/10/2018

Affiché le 05/10/2018

SLOW

ID : 974-219740123-20180927-DCM20180927_1-DE

ANNEXES

ANNEXE 1 – ANNUAIRE DE CONTACTS

ÉQUIPE RESSERRÉE				
Prénom	Nom	Fonction	Téléphone	Mail
Patrice	Chane	Directeur de cabinet	0692 912 625	patrice.chane@saintjoseph.re
Joël	Hoareau	DGS ¹	0692 912 620	joel.hoareau@saintjoseph.re
Clara	Leperlier	DADU ² - référente axe 4	0693 933 645	Clara.leperlier@saintjoseph.re
Jimmy	Lebon	DAAC ³ - référent axe 2	0692 912 627	jimmy.lebon@saintjoseph.re
Dominique	Leperlier	Cabinet du maire - référent axe 6	0692 912 626	Dominique.leperlier@saintjoseph.re
ÉQUIPE PROJET				
Corrine	Gazar	DGA ⁴ - référente axe 5	0692 014 222	Corrine.gazar@saintjoseph.re
André	Éthève	Référent technique cabinet du Maire	0692 912 614	Andre.ethève@saintjoseph.re
Fabienne	Moutouchetty	Politique de la ville	0693 93 36 94	Fabienne.moutouchetty@saintjoseph.re
Harry	Lesueur	Finances	0262 35 80 56	Harry.lesueur@saintjoseph.re
Hugo	D'Heurveilher	CCAS / Habitat - référent axe 1	0693 933 615	Hugo.dheureuilher@saintjoseph.re
Pascal	Bigot	DST ⁵ - référent axe 3	0692 912 633	Pascal.bigot@saintjoseph.re

- DGS : Directeur Général des Services
- 2 DADU : Direction de l'Aménagement et du Développement Urbain
- 3 DAAC : Direction de l'Agriculture, de l'Artisanat et du Commerce
- 4 DGA : Directrice Générale Adjointe
- 5 DST : Directeur des Services Techniques

ANNEXES 2 FICHES ACTIONS ÉTUDES PHASE D'INITIALISATION

Nom de l'action	E 1 - Synthèse des études disponibles et diagnostic des forces et faiblesses du Grand Centre Ville
Axe de rattachement	Axes 1 à 6
Date de signature	
Descriptif général	Diagnostic de la situation du Grand Centre-Ville de Saint-Joseph afin d'identifier les forces sur lesquelles capitaliser et les faiblesses qui devront être dépassées dans la mise en œuvre du programme. Il s'appuiera notamment sur les diagnostics et études déjà réalisés
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - recenser et collecter l'ensemble des données et études menées sur le centre-ville de Saint-Joseph par la ville, la CA Sud, les chambres consulaires, les bureaux d'études ; - confrontation et analyse pertinente des données à actualiser ; - complétion des études le cas échéant - synthèse des études et mise en exergue des forces et faiblesses
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> - Commune - CA Sud - CCI - Bureau d'étude
Budget global	25 000,00 € TTC
Modalités de financement	- Commune Participation possible de la CDC au cofinancement de l'étude
Indicateurs d'avancement	Planning prévisionnel : Engagement de l'étude / Validation de l'étude
Indicateurs de résultat	Respect du calendrier et des coûts

Nom de l'action	E 2 - Études sur la problématique centre-ville
Axe de rattachement	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	
Descriptif général	La Ville souhaite mener une politique ambitieuse en faveur de l'habitat à l'échelle du grand centre-ville tant sur le plan quantitatif que qualitatif mais il s'agit également d'anticiper les besoins futurs en proposant des logements adaptés aux besoins exprimés (public des personnes âgées, des jeunes travailleurs, ..) tout en favorisant la mixité dans les produits (logement social, logement intermédiaire, logement libre, parcours résidentiel, ...°.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - prise en compte de l'évolution démographique avec effet du vieillissement de la population (prise en compte dans le projet à long terme en terme de produit logement, d'équipement et d'aménagement) - Étude pré-opérationnelle sur la production immobilière et la facilitation des opérations programmées - Identification des opérations dégradées à réhabiliter - Analyse de la situation sur le parc privé et proposition de nouveaux produits, - Identification des ressources pour la réalisation des réseaux publics notamment l'assainissement, - Adaptation de la règle du logement social dans les quartiers contrat de ville - Identification des logements utilisés à des fins de stockage : il conviendra de connaître la situation précise et les alternatives qui pourraient être proposées afin de redonner leur vocation première à ces logements.
Intervenants	- Commune
Budget global	30 000,00 €
Modalités de financement	- Commune - ANAH
Indicateurs d'avancement	Planning prévisionnel : Engagement de l'étude / Validation de l'étude
Indicateurs de résultat	Respect du calendrier et des coûts

Nom de l'action	E 3 - Études portant sur la problématique grand centre-ville
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Descriptif général	<p>Les études déjà menées sur le cœur de ville appellent plusieurs constats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un manque de dynamisme du tissu commerciale ; - un manque d'enseignes moteurs ; - des horaires d'ouverture non adaptés aux habitudes de la clientèle. <p>Par ailleurs, des enquêtes menées auprès des usagers du cœur de ville montrent que ceux-ci apprécient de venir en centre-ville mais attendent l'arrivée de nouveaux magasins « tendances » proposant de nouveaux produits dans de nouveaux secteurs d'activité (articles de sport, magasins de jouet, etc.).</p> <p>La ville de Saint-Joseph travaille à installer ce type d'enseignes porteuses dans le cœur de ville.</p> <p>Aussi, il est important de disposer d'une véritable stratégie commerciale prenant en compte les attentes et habitudes des consommateurs afin de leur proposer une offre commerciale attractive, pertinente et efficace</p> <p>Cette étude portera sur la programmation commerciale avec l'analyse des flux, l'élaboration d'un plan de développement commercial, le parcours marchand, l'identification des immeubles stratégiques et un plan de « merchandising ».</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la continuité du linéaire commercial => traitement des dents creuses - Installer de nouvelles activités et attirer des « locomotives » (restauration, nouvelles enseignes ...) pour insuffler une dynamique sur l'ensemble du cœur de ville ; - Poursuivre le programme FISAC de restauration des commerces et leurs façades - Étoffer le programme d'animation pour un cœur de ville vivant et attractif - Développer l'offre culturelle autour des trois entités : Halle, médiathèque, pôle culturel - Prendre en compte la problématique des espaces de stockage (cf. Axe 1)
Intervenants	- Commune
Budget global	30 000,00 €
Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Commune - Participation possible de la CDC au cofinancement de l'étude
Indicateurs d'avancement	Planning prévisionnel : Engagement de l'étude / Validation de l'étude
Indicateurs de résultat	<p>Respect du calendrier et des coûts</p> <p>Intégration du projet dans l'environnement urbain et paysager</p> <p>Concertation</p>

Nom de l'action	E 4 - Faisabilité d'une reconversion commerciale, collaboratif, coworking ou autre projet)
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	
Descriptif général	<p>La Poste est située dans le cœur de ville au carrefour des rues Maury et Raphaël Babet.</p> <p>Son implantation sur la rue principale à vocation principalement commerciale en fait un bâtiment stratégique en cœur de ville.</p> <p>Par ailleurs, l'activité de La Poste brasse une clientèle conséquente qui induit des effets sur la circulation automobile.</p> <p>Aussi, il conviendrait de pouvoir proposer un site plus adapté pour les activités de La Poste ainsi qu'une reconversion du bâtiment existant avec l'installation d'activités plus en lien avec la fonction commerciale de la rue Babet.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - définir un plan-programme tenant compte des échéances de disponibilité du foncier (phasage) pour une reconversion du site vers une activité plus commerciale ou autre ; - proposition d'un nouveau site adapté pour le groupe La Poste.
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> - Commune - Groupe La Poste
Budget global	15 000,00 €
Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Commune Participation possible de la CDC au cofinancement de l'étude
Indicateurs d'avancement	Planning prévisionnel : Engagement de l'étude / Validation de l'étude
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Respect du calendrier et des coûts Intégration du projet dans l'environnement urbain et paysager Concertation

Nom de l'action	E 5 - Schéma de mobilité urbaine intégrant la problématique du déplacement, du stationnement et de ses modes de gestion
Axe de rattachement	Axes 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Date de signature	
Descriptif général	<p>Le cœur de ville de Saint-Joseph s'étend le long de la RN 2 qui connaît un trafic soutenu de véhicules légers et de poids lourds (cachalots notamment).</p> <p>Aussi, le centre-ville rencontre de véritables problématiques d'engorgement aux heures de pointes et lors de l'organisation de certains événementiels.</p> <p>Il convient donc de proposer des solutions adaptées afin de fluidifier la circulation automobile dans le cœur de ville en travaillant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des itinéraires de contournement (contournante et barreaux de liaison) ; - un plan de circulation revu notamment avec la mise en œuvre du Ring (nouvelles voies, sens de circulation, signalétique ...) ; - des solutions de stationnement appropriées en périphérie du Ring. <p>Une attention particulière sera portée sur l'aménagement des rues du cœur de ville avec une réflexion particulière sur l'aspect qualitatif et en favorisant la place du piéton (voie partagée ou mixte).</p> <p>Afin de rendre agréable le cœur de ville, il importera par ailleurs de prioriser les modes de déplacement doux (marche, vélo ou véhicules électriques) et le développement de l'offre de transport en commun.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Achèvement de la contournante et des barreaux de liaison et optimisation des déplacements - Traitement de la RN 2 - Mise en œuvre du Ring - Requalification des rues du cœur de ville en favorisant la circulation douce - Une signalétique adaptée et connectée - Création et organisation du stationnement - Optimisation du transport urbain - Adoption d'un plan de circulation douce
Intervenants	- Commune
Budget global	40 000,00 €
Modalités de financement	- Commune Participation possible de la CDC au cofinancement de l'étude
Indicateurs d'avancement	Planning prévisionnel : Engagement de l'étude / Validation de l'étude
Indicateurs de résultat	Schéma directeur de la mobilité urbaine Respect du calendrier et des coûts

Nom de l'action	E 6 - Étude d'aménagement et de réqualification des espaces publics et mis en place d'un plan-guide
Axe de rattachement	Axes 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Descriptif général	<p>Du point de vue environnemental, le centre-ville de Saint-Joseph est marqué par trois éléments naturels majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rivière ; - l'océan ; - la montagne. <p>Ces trois éléments naturels sont visibles du cœur de ville dont certains sont parties intégrantes de celui-ci (la rivière des Remparts, le Piton Babet).</p> <p>Le grand centre-ville est par ailleurs ponctué de sites à valeur historique relevant d'un patrimoine riche et qui reste à mettre en valeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les vestiges de l'usine du Piton Babet et du site Kerveguen à Langevin ; - les cases créoles ; - le canal Payet qui alimentait à l'époque l'usine, le quartier du Butor et le cimetière ; - le canal du Roi (Kerveguen), toujours en fonction, qui alimentait l'usine. <p>Au delà de la mise en valeur de ces sites, la volonté est aussi de faire du cœur de ville un espace de vie et de rencontre en proposant des espaces de respiration et de détente au travers l'aménagement de places publics et de parcs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le parvis de la mairie : l'ambition est d'en faire une vraie place publique en récupérant du foncier à l'est en contact avec l'opération de réhabilitation de l'ancien marché couvert (cf Axe 2) ; - parc de la Cressonnière sur la rue Juliette Dodu ; - caverne des Hirondelles pour un cœur de ville ouvert sur le littoral.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Travail sur les marqueurs naturels du centre-ville : - Piton Babet, montagne - Rivière - Océan - Valorisation des sites patrimoniaux : - Usine du piton et site Kerveguen - Cases créoles - Canal Payet - Création de parcs et places : - Parvis de la mairie / ancien marché couvert en lien avec la Halle - Parc de la Cressonnière - Caverne des Hirondelles
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> - Commune - ANAH
Budget global	40 000,00 €
Modalités de financement	- Commune

	- ANAH
Indicateurs d'avancement	Planning prévisionnel : Engagement de l'étude / Validation de l'étude
Indicateurs de résultat	Respect du calendrier et des coûts Intégration du projet dans l'environnement urbain et paysager Concertation

Nom de l'action	E 7 - Étude pré-opérationnelle sur l'îlot stade Raphael Babet / gendarmerie / Sang-Dragon
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	
Descriptif général	<p>Il s'agit de réfléchir à la réorganisation de cet îlot avec comme élément principal le stade Raphael Babet. Son implantation dans le cœur de ville est une chance et il convient de renforcer son attractivité et sa place dans la ville. Son réaménagement, au delà de proposer des tribunes repositionnées et abritées des alizés, doit s'intégrer dans son environnement urbain.</p> <p>Le périmètre de l'îlot est compris entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rue Raphaël Babet et l'ouverture sur la rivière des Remparts, - la rue Juliette Dodu, qui sera libérée des équipements culturels (école de musique et de danse, auditorium) , - la rue maréchal Leclerc - la rue Roland Garros , qui pourrait voir sa vocation évoluer : - - par sa transformation en une voie nouvelle représentant une portion du ring connectée au pont de la rivière des Remparts, - par son prolongement avec la création d'une passerelle piétonne en direction du cœur historique. <p>Le périmètre accueille également une gendarmerie qui pourrait être transférée à proximité de la contournante ainsi qu'une cantine centrale qui serait également délocalisée. Enfin, on peut noter la présence d'une école primaire.</p>
Objectif	<p>Le pré programme porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Requalification du Stade avec la création de nouvelles tribunes sur la façade sud, - la création de parking, - la création de logement et de commerces - la valorisation du canal Payet
Intervenants	- Commune
Budget global	20 000,00 €
Modalités de financement	- Commune - ANAH
Indicateurs d'avancement	Planning prévisionnel : Engagement de l'étude / Validation de l'étude
Indicateurs de résultat	Respect du calendrier et des coûts Intégration du projet dans l'environnement urbain et paysager Concertation

Nom de l'action	E 8 - Étude pré-opérationnelle sur l'ilot usine du Piton - pôle culturel
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	
Descriptif général	<p>Le site de la caverne des hirondelles est destiné à accueillir un projet novateur et spectaculaire pour la ville. Il s'agit de l'axe "nature/culture" du projet urbain .</p> <p>Ce nouvel espace qui relie la place de l'église à l'océan mettrait en relation les fondamentaux de l'identité communale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>les fondamentaux urbains</i> : la mairie, l'église, les ruines de l'usine, la passerelle, le futur pont. - <i>les fondamentaux naturels</i> : l'océan, la rivière des remparts, la ravine de Jean Petit et le piton Babet <p>Il s'articulerait autour de 3 espaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'un pôle culturel comprenant la restitution architecturale de l'"usine du Piton" - La requalification des espaces abandonnés en un espace public de qualité - Le réaménagement d'un espace vert de loisirs, récréatif, paysager sur le littoral <p>Ce projet nécessite le déplacement des services techniques en des lieux plus propices à leurs activités. En effet, aujourd'hui le site est fragilisé par sa fonction d'entrepôt et de stockage. Seul devrait être conservé du fait de la qualité de son architecture le bâtiment principal servant de menuiserie. Quant aux autres bâtiments encore en bon état, ils pourront être réinvestis en fonction du projet qui sera retenu.</p>
Objectif	<p>1. La création d'un pôle culturel avec la restitution de l'usine du Piton</p> <p><i>- la création d'un pôle culturel</i></p> <p>Le pôle culturel occupera une situation privilégiée dans le centre ville : en bordure de la rivière des remparts, de l'océan et du Piton Babet. Il aura pour vocation d'entremêler les atouts naturels et culturels de la ville rurale.</p> <p>Ainsi, il est attendu un traitement architectural spécifique de ce nouveau bâtiment afin qu'il se distingue, interpelle et devient un autre jalon urbain, un autre repère dans la ville et la micro-région Sud au même titre que la Médiathèque du Sud Sauvage. Ce bâtiment, symbole attractif d'une politique urbaine ambitieuse accueillera un équipement culturel comprenant des salles de danse, de musique, d'ateliers d'expression, de spectacles, de production, d'expositions, ..., ainsi que des locaux techniques qui y sont liés. Il permettra de développer et d'améliorer l'offre d'activités culturelles et associatives.</p> <p>Les utilisateurs, adhérents, animateurs, artistes amateurs ou confirmés pourront s'approprier de plusieurs espaces intérieurs et extérieurs. Il pourra être un espace public ouvert à tous et animé par des activités commerciales (boutique, café/restaurant, ...) desservant l'ensemble des fonctions du centre culturel.</p>

Les volumes attendus doivent libérer l'espace urbain, laisser passer le regard tout en veillant à ne pas occulter les perspectives vers l'usine du piton ainsi que de préserver la qualité des fonds de scène. Ainsi, cette forme d'appel à une architecture forte mais de dimension humaine et respectueuse de l'environnement urbain, contribuera par sa flexibilité, son accessibilité, sa transparence à l'image citoyenne d'un lieu de culture.

- La restitution architecturale de l' "usine du Piton"

Le site est historique. Il se trouve à proximité des vestiges de l'usine du Piton qui est aujourd'hui porté à l'inventaire supplémentaires des monuments historiques. Cette usine a été construite en 1848 et a connu plusieurs transformations sur des périodes historiques différentes : l'usine sucrière est transformée en féculerie de Manioc, puis en Moulin à maïs et en dernier lieu en tant que distillerie de vétiver.

L'usine est construite avec de la pierre, du bois, de la maçonnerie et mise en œuvre avec des maçonneries de basalte et de chaux et des chaînages en bois.

Le parti architectural en plan masse est une cheminée de base carré, et en élévation, une pyramide tronquée. Elle a fonctionné grâce à la vapeur et à l'énergie hydraulique.

Aujourd'hui, cette usine est laissée à l'abandon. Il subsiste la grande cheminée de la machine à vapeur et cinq anciennes cuves de décantation ainsi que des anciens bâtiments à l'arrière.

Il est préconisé une restitution architecturale des ruines c'est-à-dire qu'il est possible d'accueillir un nouveau projet architectural au sein de la même enveloppe bâtie. Il pourra s'agir d'une intervention contemporaine afin d'assurer la sauvegarde et l'adapter à des usages contemporains.

La restitution des ruines sera appuyée sur des études archéologiques et des études historiques approfondies. Le projet aura pour objet de redonner une signification à l'usine. Il n'est pas question d'abandonner ces monuments à leur sort de ruine. Il convient de les réutiliser tout en respectant l'intégrité des lieux.

2. La requalification des espaces abandonnés en un espace public de qualité

Il s'agit également de requalifier l'espace public autour de ces nouveaux et anciens bâtiments.

Des petites structures non spécialisées de faible emprise et de faible impact pourront être disposées pour pouvoir accueillir toutes sortes d'activités culturelles et de loisirs pérennes et non pérennes. Un théâtre de verdure trouverait pleinement sa place au sein de ce site.

L'enjeu de la requalification de ces espaces est de protéger ce site ainsi que ses perspectives visuelles en privilégiant les constructions lourdes à l'arrière de la cheminée.

3. Le réaménagement d'un espace vert de loisirs, récréatif, paysager sur le littoral

La composition spatiale de cet espace littoral sera construit

	<p>autour des différents rythmes des usages qui leur seront voués : se balader, courir, jouer, se rencontrer, etc.</p> <p>L'aire sportif et de promenade serait maintenue et aménagée : Un parcours piéton et paysager sera ainsi créé pour rejoindre la caverne des hirondelles et le parcours sportif du piton Babet. Le pied du Piton Babet servirait de base à des promenades vers son sommet et vers le littoral.</p> <p>Une composition paysagère à dominante de vacoas assurerait la cohérence du site.</p> <p>Ce parc de la culture s'étendrait du nouveau pont à l'océan et du piton Babet à la Rivière des Remparts. De part et d'autre du débouché du nouveau pont seraient prévus des stationnements desservant le pôle culturel et de loisirs.</p>
Intervenants	- Commune - ANAH
Budget global	40 000 €
Modalités de financement	- Commune - ANAH
Indicateurs d'avancement	Planning prévisionnel : Engagement de l'étude / Validation de l'étude
Indicateurs de résultat	Respect du calendrier et des coûts Intégration du projet dans l'environnement urbain et paysager Concertation

Nom de l'action	E 9 - Étude pré-opérationnelle sur l'îlot PAC / École Sainte-Anne / Hôpital
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	
Descriptif général	<p>Étude portant sur la reconversion de l'îlot comprenant pôle administratif, l'école Sainte-Anne et l'hôpital.</p> <p>Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du Ring qui prévoit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'une voie connectant le prolongement de la rue Maury, la rue Babet et la rue Auguste Brunet (derrière l'hôpital) - la création d'aires de stationnement ; - la reconversion du pôle administratif en commerces avec délocalisation du pôle administratif communal.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - délocaliser l'école Saint-Anne et libérer du foncier stratégique sur le périmètre du Ring ; - délocaliser le pôle administratif communal et permettre l'installation d'activités commerciales dans le bâtiment vacant ; - installer le pôle administratif sur un site plus adapté et accessible
Intervenants	- Commune
Budget global	20 000 €
Modalités de financement	- Commune - ANAH
Indicateurs d'avancement	Planning prévisionnel : Engagement de l'étude / Validation de l'étude
Indicateurs de résultat	Respect du calendrier et des coûts Intégration du projet dans l'environnement urbain et paysager

Nom de l'action	E 10 - Étude pré-opérationnelle sur l'îlot Mosquée / Simply Market / Halle
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	
Descriptif général	<p>Le nouvel aménagement de la rue Maury a été livré fin 2017. La volonté est de prolonger cette rue jusqu'à la rue du Général de Gaule à l'est. Cette nouvelle voie passera entre la Mosquée et le Simply Market pour rejoindre la place François Mitterrand et la Halle. Une voie perpendiculaire sera créée à l'ouest de la Halle afin de connecter la rue Raphaël Babet.</p> <p>Ce projet intégrera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet d'agrandissement du Simply Market ; - le projet de modernisation de la Mosquée ; - l'installation de surfaces commerciales de part et d'autre de cette nouvelle voie, - un programme de logement ; - des bureaux qui accueilleront les services communaux (délocalisation du pôle administratif communal). <p>Par ailleurs, il conviendra de porter la réflexion sur les sens de circulation afin de garantir un fonctionnement efficace de l'îlot avec l'ensemble du cœur de ville (cf Axe 3).</p>
Objectif	
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> - Commune - Entreprises privées - Association Islamique de Saint-Joseph - l'Association des Commerçants des Saint-Joseph
Budget global	15 000,00 €
Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Commune - ANAH
Indicateurs d'avancement	Planning prévisionnel : Engagement de l'étude / Validation de l'étude
Indicateurs de résultat	<p>Respect du calendrier et des coûts</p> <p>Intégration du projet dans l'environnement urbain et paysager</p> <p>Concertation</p>

Nom de l'action	E 11 - Étude pré-opérationnelle sur l'îlot Royal
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	
Descriptif général	<p>Il s'agit de réfléchir à la réorganisation de cet îlot en intégrant sa connexion et son ouverture vers la rivière des Remparts (liaison à créer entre les rives gauches et droites dans le cadre de la mise en œuvre du Ring).</p> <p>Le projet prévoit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la reconversion du Cinéma Royal en salle de spectacle ; - la réflexion sur les possibilités de stationnement ; - la prise en compte de la reconversion de l'actuel moyenne surface E. Leclerc Express
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - structurer l'îlot - créer du stationnement - créer des logements - Structurer le commerce - ouvrir la ville sur la rivière
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> - Commune - Entreprises privées
Budget global	20 000 €
Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Commune - ANAH
Indicateurs d'avancement	Planning prévisionnel : Engagement de l'étude / Validation de l'étude
Indicateurs de résultat	<p>Respect du calendrier et des coûts</p> <p>Intégration du projet dans l'environnement urbain et paysager</p> <p>Concertation</p>

Nom de l'action	E 12 - Étude pré-opérationnelle s
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	
Descriptif général	<p>Située au cœur du cœur de ville, ce spot culturel a trouvé sa place dans le cœur du Sud Sauvage. Le nombre d'inscrits depuis son ouverture (...), le nombre de visiteurs qui proviennent bien au delà des limites communales, la médiathèque du Sud Sauvage est présentée comme la plus belle de l'île.</p> <p>Il convient de l'insérer dans un écrin urbain digne de son statut. La ville est propriétaire d'un ensemble de foncier qui facilitera la structuration de ce quartier.</p> <p>Le périmètre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rue Lambert qui fait la jonction avec le quartier halle/Simply et mosquée, - La rue Maury, qui ambitionne une structuration commerciale, en parallèle de la rue Babet - La rue Babet, qui ouvre sur la rivière des Remparts - La rue Leconte Delisle
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer le quartier - Créer du stationnement - renforcer le logement - Structurer le commerce - Ouvrir la ville sur la rivière et connecter au quartier du stade
Intervenants	- Commune
Budget global	15 000,00 €
Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Commune - ANAH
Indicateurs d'avancement	Planning prévisionnel : Engagement de l'étude / Validation de l'étude
Indicateurs de résultat	<p>Respect du calendrier et des coûts</p> <p>Intégration du projet dans l'environnement urbain et paysager</p>

Nom de l'action	E 13 - Étude préalable pour la mise en « city » appropriée au projet du cœur de ville
Axe de rattachement	Axe 6 - Faire de Saint-Joseph un cœur de ville connecté
Date de signature	
Descriptif général	<p>Depuis plusieurs années, la ville de Saint-Joseph a fait du développement numérique une de ses priorités, avec en point d'orgue la labellisation Ville internet 2011 @@@.</p> <p>Elle a su être avant-gardiste sur plusieurs domaines tout en « gardant les pieds sur terre » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - première commune à déployer des zones WIFI ; - première WebTV communale ; - première bornes interactives dans un cimetière communal à Vincendo ; - ville d'accueil et co-organisatrice des rencontres mondiales décentralisées du logiciel libre, etc. <p>Parallèlement, la Ville a signé en juillet 2015 une convention avec REUNICABLE pour le déploiement de la fibre sur le territoire. A ce jour, 10 850 logements sont couverts dont 95 % sont immédiatement raccordables.</p> <p>Trois opérateurs commercialisent leur offre sur la commune : ZEOP, Orange et CANAL+.</p>
Objectif	<p>Agir sur l'économie / « Économie intelligente »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un espace de coworking, lieux d'innovation • Visibilité numérique permettant une redynamisation des commerces du centre ville (annuaire géolocalisé, portail, applications mobiles) (annuaire géolocalisé, portail, applications mobiles, etc). • Open-data : <ul style="list-style-type: none"> ◦ visualiser et comprendre le fonctionnement, les consommations de la ville et discerner les dysfonctionnements, ◦ faire émerger de ces informations des besoins auxquels il convient de trouver de nouveaux usages et de nouveaux services dits « intelligents » et ainsi favoriser l'émergence d'un écosystème de start-up locales qui inventeront les services publics de demain <p>Agir sur la relation « usager » / «Administration intelligente »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer un ensemble de services favorisant l'expérience usager par la convergence des différents canaux de communication mais aussi des différentes composantes de la ville (institutions, acteurs privés, artisans, monde associatif), dans lesquels le Citoyen devient un acteur central. <p>Agir sur l'infrastructure connectée / «Ville connectée »</p> <p>L'objectif est donc de proposer des moyens de connexions adéquats et non exclusifs sur le cœur de Ville profitant aussi bien aux usagers locaux et extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Extension des zones WIFI à tout le cœur de ville ◦ Mise en œuvre des Espaces connectés <ul style="list-style-type: none"> ▪ lieux public 2.0 ▪ écrans connectés, ◦ Mettre en avant les sites d'exceptions en proposant des solutions réalité virtuelle pour faire connaître le patrimoine de

	<p style="text-align: center;">Saint-Joseph</p> <p>Agir sur l'environnement / «Ville durable »</p> <p>La disponibilité des ressources est enjeu crucial. Il s'agit donc de les utiliser à bon escient et les nouvelles technologies par des capteurs intelligents peuvent contribuer à préserver celles-ci, notamment en ce qui concerne</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ l'eau et l'éclairage ◦ l'efficacité énergétique <p>Agir sur le transport / « Mobilité intelligente »</p> <p>Le déplacement en cœur de ville est une difficulté de plus en plus grande. L'arrivée des voitures autonomes nous amène aussi à repenser le déplacement. Il est donc nécessaire de faciliter et/ou d'optimiser les déplacements dans les domaines suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transports en commun : annonce des temps d'attente, dématérialisation des tickets, etc • Zones de stationnement connectés : comptage des places disponibles, affichage sur panneaux et sur applications mobiles • Trafic routier : optimisation du déplacement en fonction des aléas, comptage des flux de fréquentation
Intervenants	- Commune
Budget global	25 000,00 €
Modalités de financement	- Commune Participation possible de la CDC au cofinancement de l'étude
Indicateurs d'avancement	Planning prévisionnel : Engagement de l'étude / Validation de l'étude
Indicateurs de résultat	Respect du calendrier et des coûts Concertation

Nom de l'action	E 14 - Synthèse des études du Grand Centre-ville et définition du programme d'actions
Axe de rattachement	Axes 1 à 6
Date de signature	
Descriptif général	<p>Synthétiser les études menées durant la phase d'initialisation afin d'avoir une vision globale de la situation du cœur de ville et assurer la cohérence des projets.</p> <p>Cette étude devra par ailleurs être assortie d'une proposition d'un plan d'actions couvrant les 6 axes thématiques et les axes transversaux avec priorisation des actions à court, moyen et long terme. Ces actions seront intégrées dans la convention-cadre par voie d'avenant.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - assurer la cohérence du projet Action Cœur de Ville ; - disposer d'un plan d'actions sur chacun des axes thématiques ; - définir les actions prioritaires.
Intervenants	- Commune
Budget global	25 000,00 €
Modalités de financement	- Commune Participation possible de la CDC au cofinancement de l'étude
Indicateurs d'avancement	Planning prévisionnel
Indicateurs de résultat	Engagement du programme d'actions Respect du budget

Envoyé en préfecture le 05/10/2018

Reçu en préfecture le 05/10/2018

Affiché le 05/10/2018



ID : 974-219740123-20180927-DCM20180927_1-DE

ANNEXES 3

FICHES ACTIONS MATURES

Nom de l'action	M 1 - Recrutement d'un directeur de projet
Axe de rattachement	Ensemble des axes thématiques
Date de signature	
Descriptif général	<p>La ville de Saint-Joseph a été sélectionnée au programme Action Cœur de Ville.</p> <p>À titre, et conformément à la convention-cadre la ville recrute un directeur de projet.</p> <p>Sous l'autorité hiérarchique du Directeur Général de la ville de Saint-Joseph, le Directeur de projet « Action Cœur de ville » aura pour mission la mise en œuvre du programme de revitalisation retenu au titre du programme « Action Cœur de ville » en avril 2018 par le Ministère de la cohésion des territoires.</p> <p>Pour ce qui relève de la gouvernance de son projet, le directeur de projet sera placé sous l'autorité fonctionnelle du Directeur Général des Services de la ville.</p> <p>Au regard des enjeux, ce directeur est en lien avec Le Maire, le conseiller municipal en charge de la dynamisation du centre-ville et le 1^{er} <u>Vice-président de la CASud</u>.</p> <p>Le Directeur de projet « Action cœur de ville » sera garant de la bonne réalisation de la maquette financière du projet, dans le temps imparti et en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires de ce dossier : institutionnels, privés ou citoyens. Il animera notamment un groupe -projet où se retrouveront le manager du cœur de ville (association de gestion du cœur de ville), le responsable de la DAAC, la responsable de la planification urbaine, la cheffe de projet du contrat de ville,... Il est responsable de la bonne articulation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat –renouvellement urbain avec l'ensemble des politiques publiques engagées sur son site d'intervention et participera par la cohésion des actions à la lutte contre l'habitat indigne et à la production d'un habitat de qualité.</p> <p>Il s'appuie sur :</p> <p>une équipe resserrée composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du directeur de cabinet ; • du directeur général des services ; • de la responsable de la planification urbaine ; • du directeur de l'Agriculture, de l'Artisanat et du Commerce. <p>Une équipe projet composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de l'équipe resserrée ; • des directeurs Généraux Adjoints de la ville ; • du directeur des Services Techniques ; • de la responsable du service Politique de la Ville • d'un membre de la direction des Finances ; • du responsable du CCAS/Habitat ;

	• du référent technique auprès du cabinet.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre et suivre le programme Action Cœur de Ville - animer le réseau des acteurs engagés dans le programmes - organiser et animer les comités de projet - dresser et présenter les bilans du programme d'action
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> - Commune - État - ANAH
Budget global	80 000 €
Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Commune - ANAH
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Date de recrutement ✓ - Date de l'accord de financement par l'ANAH
Indicateurs de résultat	Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la convention-cadre par le Comité de Projet

Nom de l'action	M 2 - Réhabilitation de l'ancien marché couvert
Axe de rattachement	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Descriptif général	<p>Le marché couvert de Saint-Joseph a cessé de fonctionner dans les années 1990. Depuis, le bâtiment, situé en plein cœur de ville constitue une friche urbaine qui vient ternir l'image du centre-ville tout en rompant la continuité du linéaire commercial.</p> <p>Équipement stratégiquement positionné, entre la Halle de Saint-Joseph, la Mairie et le Pôle Administratif Communal, l'ancien marché couvert a vocation à devenir un espace d'animation du cœur de ville tout en proposant une nouvelle offre de restauration, activité trop peu représentée à l'heure actuelle.</p> <p>De même, le cœur de ville n'offre que très peu de possibilités de sorties en début de soirée poussant la clientèle à se diriger vers les villes voisines notamment Saint-Pierre.</p> <p>Le projet, à terme, doit permettre d'ouvrir l'ancien marché sur la futur place de la mairie.</p> <p>Le projet consiste à réhabiliter le bâtiment (façade, intérieur, accès) afin qu'il puisse accueillir une activité commerciale et notamment une activité de restauration du style brasserie.</p> <p>Il est notamment prévu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réhabilitation de la façade extérieure avec aménagement d'une terrasse en partie ouest ; - l'aménagement intérieur (attentes de réseaux eau et EDF, ascenseur) <p>Un fois la réhabilitation terminée, le bâtiment sera loué à un porteur de projet dans le cadre de l'ouverture d'un restaurant.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - disposer d'un espace de restauration en centre-ville - apporter une animation supplémentaire en journée - initier la fréquentation de début de soirée en centre-ville et apporter une animation nocturne - améliorer l'image du cœur de ville
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> - Commune - État - Investisseur privé
Budget global	463 332,27
Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Commune : 23,97 % - FEI : 76,03 % - participation possible de la CDC en prêts
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - planning de travaux ; - contrat de location ou convention avec un porteur de projet
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - avancement des travaux ; - livraison des travaux ; - analyse de la fréquentation de l'établissement ; - analyse de la fréquentation du centre-ville aux horaires clés (12h, 16h, 18-22h) - enquête de satisfaction auprès des usagers du centre-ville

Nom de l'action	M 3 - Création de la ligne Grand Centre-ville
Axe de rattachement	Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Date de signature	
Descriptif général	<p>Afin d'optimiser les moyens mobilisables et proposer un niveau d'offre de transport urbain plus soutenu, il est proposé deux boucles distinctes (une boucle Est et une boucle Ouest) tout en gardant un itinéraire dans les deux sens de la circulation avec une correspondance systématique à la gare routière de Saint-Joseph.</p> <p>La boucle 1(est) en premier le secteur des Jacques puis dans un second temps celui du Bas de Jean-Petit. Un autre véhicule assurera la desserte en sens inverse.</p> <p>La boucle 2 (ouest) dessert les secteurs du Butor, des Grègues, Goyave et le centre-ville.</p> <p>Les deux boucles auront un point de correspondance commun à savoir la gare routière de Saint-Joseph.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer la mobilité interne au centre-ville ; - mieux interconnecter les différents quartiers composant le centre-ville ; - assurer le lien entre le centre-ville et le futur centre commercial ; - proposer une alternative attractive à la voiture ; - fluidifier la circulation au centre-ville pour une meilleure accessibilité et une meilleure qualité de vie ;
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CA Sud - Déléataire de service public transport : Groupement NOVASUD
Budget global	<p>1 132 000 € HT</p> <p>Prévisionnel sur 4 ans (délai de fin de la Délégation de Service Public de transports)</p>
Modalités de financement	- Participation possible de la CDC en prêts
Indicateurs d'avancement	Planning prévisionnel
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - fréquence de passage ; - nombre de voyageurs empruntant la ligne

Nom de l'action	M 4 - Aménagement de la rue Leconte De Lisle
Axe de rattachement	Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Date de signature	
Descriptif général	<p>Cette opération a pour objet le réaménagement et la requalification de la portion de voirie suivante :</p> <p>Route Départementale RD33 « Leconte de Lisle », compris entre les PR0+000 et 0+850, soit environ 850 mètres linéaires</p> <p>La partie basse de la RD33 comprise entre le giratoire G6 de la Contournante de Saint Joseph et l'ancien pont de la rivière des Remparts sera intégrée au domaine public routier de la Commune de Saint Joseph.</p> <p>Avant d'effectuer ce déclassement des travaux d'aménagement devront être réalisés sur le tronçon de voirie de la RD33 compris entre le PR0+000 et 0+850 soit environ 850 ml.</p> <p>Le secteur à aménager peut être décomposé en tronçons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tronçon 1 : compris entre le carrefour de la rue Général de Gaulle et le pont de la rivière des Remparts : actuellement sens unique de circulation, située en centre ville avec la présence de nombreux commerces et habitations. Une partie du réseau d'eau potable est sous dimensionnée et des branchements particuliers à renforcer et à moderniser ; - tronçon 2 : compris entre le carrefour de la rue Général de Gaulle et le giratoire G6 de la contournante de Saint Joseph : voirie à double sens de circulation, située à proximité du centre ville avec la présence unique d'habitation mais sans réseau d'assainissement.
Objectif	<p>L'objectif de cet aménagement est d'assurer la sécurité de cette desserte tant au niveau des personnes qu'au niveau des véhicules, en redimensionnant les différents réseaux et en donnant une image urbaine de cette portion de route situées dans le centre ville.</p> <p>Les aménagement tiendront compte des attentes de la ville de Saint Joseph en intégrant les aménagements souhaités ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de circulation et de sécurité au sens large pour l'ensemble des usagers (chaussée, giratoire, accotements et/ou trottoirs pour cheminement périscolaire, dispositifs de retenue et de limitation de vitesse, carrefour, giratoire, stationnement, arrêt de bus, cheminement cyclables...) en créant/ rétablissant un double sens de circulation pour la rue Général de Gaulle tronçon compris entre l'ancien pont de la rivière des Remparts jusqu'au giratoire G6 de la contournante de Saint Joseph. - Assurer un cheminement piéton sécurisé sur l'ensemble de l'itinéraire de manière à permettre l'accessibilité de la voirie et des espaces publics aux personnes handicapées ou à mobilité réduite avec la plus grande autonomie possible. - Moderniser et/ou créer un réseau de collecte des eaux pluviales conforme aux préconisations du Schéma Directeur des eaux pluviales de la Commune. - Moderniser et / ou créer des réseaux d'assainissements des eaux usées et eau potable conforme aux préconisations des Schémas Directeurs portés par la CASUD. - Renforcer si nécessaire et enfouir les réseaux EDF et Télécoms.

	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'image urbaine en proposant un aménagement de quai harmonieux et adapté à son environnement. - Créer un réseau d'éclairage public depuis l'intersection de la rue Générale de Gaulle jusqu'au giratoire n°6 de la contournante de Saint-Joseph. Moderniser le réseau d'éclairage public là où il existe déjà. - La mise en place d'un réseau de défense incendie.
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> - Commune - Conseil Départemental
Budget global	3 300 000 €
Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Commune : 1 927 000 € - Conseil Départemental : 1 373 000 € - participation possible de la CDC en prêts
Indicateurs d'avancement	Planning prévisionnel
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Respect du calendrier et des coûts Intégration du projet dans l'environnement urbain patrimonial Impact sur flux piétonnier

Nom de l'action	M 5 - Aménagement de la place François Mitterrand
Axe de rattachement	Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Descriptif général	<p>La place François Mitterrand, située au cœur de ville, est un point stratégique dans l'animation du centre-ville mais aménagé partiellement et non adapté aux besoins grandissant de l'attractivité du centre-ville.</p> <p>En effet, en 2011, une partie de la place a fait l'objet de travaux qui ont permis d'aménager une plateforme clôturée pour l'organisation du marché forain hebdomadaire et permettant l'implantation d'une structure démontable (chapiteau).</p> <p>Ensuite, en 2015, cette plateforme s'est dotée d'une structure définitive qui permet de mettre hors d'eau le marché forain et permet aussi l'organisation de certaines manifestations.</p> <p>Néanmoins, les travaux déjà réalisés ne concernent qu'une partie de la place François Mitterrand. Il convient donc de poursuivre l'aménagement de cette place dans un souci d'harmonisation mais également afin d'être cohérent avec les futurs projets d'aménagement du grand centre-ville.</p> <p>Pour se faire, l'aménagement devra prendre en compte un certain nombre d'enjeux (économique, de mobilité, environnemental, développement durable) et objectifs d'aménagement (accessibilité, stationnement, manifestation notamment avec l'implantation au besoin d'une structure démontable de type chapiteau, équipement public et mobilier urbain).</p> <p>Au delà de l'aménagement, la conception du projet devra intégrer le déploiement des réseaux secs et humides en vu de leur raccordement au réseaux existant mais également des attentes pour les futures opérations d'aménagement du grand centre-ville.</p> <p>De manière générale, la zone d'étude globale s'étend environ sur 17 000 m². Elle est découpée en 3 zones qui devront répondre pour chacune d'entre elles à des objectifs et contraintes d'aménagement particuliers.</p> <p>En conséquence, l'aménagement de l'ensemble de la place pourra se présenter en plusieurs tranches (tranche ferme et tranches conditionnelles) en fonction de plan de financement pluriannuel qui sera défini en collaboration avec le concepteur et les services de la collectivité.</p>
Objectif	<p>Le projet se devra d'être « multifonctionnel » par son aménagement et comprendra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un espace permettant l'implantation occasionnelle d'une structure démontable de type « chapiteau » (30*50 m) et ce dans le cadre de l'organisation de manifestations ; - l'utilisation de la place, en dehors des manifestations, comme espace de stationnement de véhicules pour les usagers ; - la création d'un local destiné aux besoins en matière de sécurité et d'accueil des personnes mais également d'équipement spécifique tel qu'un distributeur de billets ;

	<ul style="list-style-type: none"> - l'intégration d'aménagement paysager comprenant la plantation d'espèces indigènes et endémiques, mais également la mise en place de mobiliers urbains fixes et amovibles ; - le maintien et la continuité de la circulation piétonne (y compris PMR) sur l'ensemble de la place et de ses alentours ; - la prise en compte de la topographie du terrain naturel pour les futurs aménagements sous forme de redans/terrasses et de placettes ; - une projection d'aménagement permettant de prioriser et/ou phaser les travaux d'exécution conformément au zonage de la place.
Intervenants	-Commune
Budget global	1 627 147 €
Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Commune - FEDER / ITI - participation possible de la CDC en prêts
Indicateurs d'avancement	Planning prévisionnel
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Respect du calendrier et des coûts Intégration du projet dans l'environnement urbain patrimonial Impact sur flux piétonnier et commercialité du secteur

Nom de l'action	M 6 - Endiguement de la rivière des Remparts
Axe de rattachement	Axe 4 – Mise en valeur des formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Descriptif général	<p>La rivière des Remparts, soumise à de fortes pluviométries, traverse le cœur de ville de Saint-Joseph et génère des crues violentes. Dans une alternance d'alluvions et de coulées de lave, les berges de la rivière sont instables et donc soumises à un risque d'effondrement réel.</p> <p>En raison de ces risques d'inondation et d'effondrement de berges, un Plan de Prévention des Risques naturels a été élaboré, affectant une part significative du territoire communal.</p> <p>Dans ce contexte très contraignant, la ville s'est lancée dans une démarche de reconquête de son centre-ville.</p> <p>Les opérations de traitement des crues de la rivière des Remparts s'inscrivent dans la démarche PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation).</p> <p>Le 21 mai 2013, une « Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de traitement des crues de la rivière des Remparts » a été conclue entre la Commune de Saint-Joseph et la SPL Maraïna.</p> <p>À ce titre, cette dernière a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre relative à l'opération.</p> <p>Les conclusions de l'avant-projet amènent dans un premier temps à cibler l'opération de sécurisation sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Dépôt de Goyaves pour éviter un risque de divagation du lit ; - les tronçons du centre-ville situés entre le pont de la RN2 et la passerelle piétonne pour éviter des risques d'érosion et d'affouillement ainsi que des débordements localisés ; - le radier du Butor pour éviter une inondation depuis le passage à gué.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les quartiers de Goyaves et du cœur de ville ; - permettre la structuration urbaine ; - conforter l'activité économiques ; - valoriser un élément naturel fort du cœur de ville - récupération foncière en zone rouge du PPR - tourner la ville vers la rivière
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> - Commune - SPLA Maraïna -FPRNM
Budget global	17 000 000 €
Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Commune - FPRNM - participation possible de la CDC en prêts
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt de dossier Autorisation Uniques ; octobre 2018 - Réalisation de la 1^{ère} phase de travaux : juillet 2019 - Réalisation de la 2^{ème} phase de travaux décalée à 2020 - Réalisation de la 3^{ème} phase de travaux décalée à 2021

Envoyé en préfecture le 05/10/2018

Reçu en préfecture le 05/10/2018

Affiché le 05/10/2018

SLOW

ID : 974-219740123-20180927-DCM20180927_1-DE

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none">- Respect du calendrier et des coûts- Intégration du projet dans l'environnement urbain patrimonial
--------------------------------	--

Nom de l'action	M 7 - Étudier et mettre en œuvre des solutions de protection sur les ravines Jean-Petit et Rosaire
Axe de rattachement	Axe 4 – Mise en valeur des formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Descriptif général	<p>Concernant la ravine Jean-Petit, dès la crue moyenne, le centre-ville de Saint-Joseph (quartier ravine Jean-Petit) est impacté par les inondations et par l'érosion des berges.</p> <p>Le précédent PAPI a défini plusieurs actions à réaliser pour réduire l'aléa inondation de ce quartier et pour sensibiliser la population. Ces actions engagées sont à terminer dans la SLGRI.</p> <p>Pour mémoire, les actions déjà réalisées sont :</p> <p><u>Ravine Jean-Petit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - D1.2 : finaliser la création d'une zone d'atterrissement et définir la procédure de suivi de l'ouvrage. - D1.3 : réaliser le confortement et la reprise des fondations des murs affouillés risquant d'être ruinés le long de la ravine Jean-Petit (environ 320 ml entre le seuil d'entonnement de l'endiguement et la passerelle de la maison de retraite). - D1.4 : réaliser ponctuellement de nouveaux ouvrages de protection de berges en enrochements libres sur la ravine Jean-Petit. <p>Les actions de protections identifiées dans le PAPI et restant à réaliser sont :</p> <p><u>Ravine Jean-Petit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - D1.5 : étudier et recalibrer l'ouvrage hydraulique de franchissement de la ravine Jean-Petit au niveau de la gare routière ; - action supplémentaire : étudier les possibilités d'effacement du radier de la Piscine et la création d'un bassin d'atterrissement sur la ravine Jean-Petit. <p><u>Ravine Rosaire :</u></p> <p>Le bassin versant de la ravine Rosaire s'étend sur environ 250 ha dont l'occupation du sol est principalement de nature urbaine. Essentiellement alimentée par des ruissellements, elle se caractérise par un lit mineur peu marqué ayant potentiellement disparu sous l'effet de l'urbanisation passée.</p> <p>Il en résulte un aléa inondation relativement important (moyen à fort) et traversant l'ensemble du quartier concerné malgré l'existence d'un réseau pluvial et de nouveaux ouvrages mis en service dans le cadre de la contournante.</p> <p>Le diagnostic réalisé dans le cadre de la SLGRI fait notamment ressortir la présence de nombreux établissements publics (crèche et hôpital) concernés par les crues moyennes et extrêmes. Par ailleurs, 34 habitations sont exposées dès la crue fréquente. Enfin, le quartier Rosaire présente les Dommages Moyens Annuels les plus importants du TRI, que ce soit au regard des habitations ou des activités économiques.</p> <p>Il en ressort un fort besoin de protéger le quartier vis à vis des inondations, au travers d'aménagements hydrauliques adaptés.</p> <p>Le diagnostic de la SLGRI doit être approfondi au travers d'un état</p>

	<p>des lieux actualisé des enjeux et de leur vulnérabilité, et une description détaillée de la morphologie et du fonctionnement hydraulique du bassin versant. Cette première étape est potentiellement incluse dans l'action 5.1.</p> <p>Au préalable, un relevé topographique du bassin versant est à réaliser (environ 250 ha) incluant un relevé aérien de type LIDAR ou similaire complété par relevés pédestres.</p> <p>Sur la base de ces éléments, les experts proposeront de nouveaux aménagements et évalueront l'incidence des derniers sur le fonctionnement hydraulique de la ravine Rosaire.</p> <p>Enfin, conformément au cahier des charges PAPI, les experts réaliseront une analyse multicritère et proposeront un cadrage réglementaire pour la mise en œuvre opérationnelle des aménagements proposés.</p> <p>Les documents de référence pour ces études sont la SLGRI de Saint-Joseph, le Schéma Directeur des Eaux Pluviales(2012) et plus particulièrement l'action 1.1 concernant les rues Vitry, Roland Garros, Cazala et Émile Labonne ou encore le PPR actualisé de Saint-Joseph (2017).</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Étudier puis mettre en œuvre les solutions de protection proposées pour gérer les écoulements de la ravine Rosaire ; - Protéger le quartier vis à vis des inondations, au travers d'aménagements hydrauliques adaptés - Finaliser la mise en œuvre des aménagements de protection du PAPI - Maîtriser le ruissellement pluviale dans les zones urbanisées - Aménager/résorber les radiers sensibles
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> - Commune ; - CA Sud ; - FPRNM
Budget global	<p>Ravine Jean-Petit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier et recalibrer l'ouvrage hydraulique de franchissement de la ravine Jean-Petit au niveau de la gare routière : 800 000 € HT ; - étudier les possibilités d'effacement du radier de la Piscine et création d'un bassin d'atterrissement : 200 000 € HT <p>Ravine Rosaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diagnostic approfondi et étude hydraulique : 47 000 € ; - relevé topographique du bassin versant : 120 000 € ; - actualisation de l'étude hydraulique : 10 000 € ; - réalisation du cahier des charges réglementaire : 10 000 € <p>Total : 1 187 000 €</p>
Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> - FEDER (mesure 8.03 PGRI 2014-2020): 70 % - FPRNM : 10 %; - Commune de Saint-Joseph ou Casud : 20 % - participation possible de la CDC en prêts
Indicateurs d'avancement	Planning prévisionnel
Indicateurs de résultat	Respect du calendrier et des coûts Intégration du projet dans l'environnement urbain patrimonial

Nom de l'action	M 8 - Réhabilitation de la gare routière de Saint-Joseph
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	
Descriptif général	<p>La gare routière de Saint-Joseph a été construite en 1994.</p> <p>Depuis, le bâtiment n'a fait l'objet d'aucun aménagement particulier.</p> <p>Par ailleurs, le site était, jusque très récemment, le théâtre d'actes d'incivilité et d'agressions.</p> <p>Aussi, il apparaît nécessaire de réhabiliter le site de la gare routière tant pour le confort que pour la sécurité des usagers.</p> <p>L'opération concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'une clôture du site afin de garantir la sécurité des usagers et prévenir les actes d'incivilité sur le site et ses alentours ; - la réhabilitation des locaux destinés au bon fonctionnement de la gare routière (peinture, toiture ...) ; - la mise en œuvre d'une signalétique horizontale et verticale afin de conforter la sécurité des usagers et des véhicules de transport en commune ; - le retraitement de surface de la voirie, si besoin ; - la mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des équipements : quai de prise et dépose des usagers, locaux sanitaires, guichet recevant du public ; - la création et/ou la redistribution des surfaces de la gare destinées à être un guichet de Carsud.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - développer et renforcer l'intermodalité de l'ensemble des modes de transports ; - redonner la primauté aux piétons en redéfinissant l'emprise de la voiture ; - sécuriser l'accès et le parcours des transports collectifs (bus urbains et cars départementaux) ; - moderniser et valoriser les espaces publics du quartier ; - recréer une centralité sur le quartier, un espace de rencontre, un espace de vie ; - redynamiser le quartier, renforcer son rôle de porte d'entrée ; - promouvoir l'image de la ville et de l'agglomération
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> - MAÎTRISE D'OUVRAGE : CASUD - MAÎTRISE D'ŒUVRE : Groupeement Manuel Sparton / SODEXI - MISSION CSPS : Société SOCOTEC - MISSION CT : Société INTERVENANCE
Budget global	- 565 000 € HT Travaux + Etudes
Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> - FEDER (70%) - REGION (10%) - CA SUD (20%) - participation possible de la CDC en prêts
Indicateurs d'avancement	Planning prévisionnel
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - fréquentation de la gare avant travaux et après travaux ; - suivi des actes répréhensibles en lien avec le Conseil Local de Surveillance et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Envoyé en préfecture le 05/10/2018

Reçu en préfecture le 05/10/2018

Affiché le 05/10/2018

SLOW

ID : 974-219740123-20180927-DCM20180927_1-DE

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">- enquête de satisfaction auprès des usagers ,- enquête de satisfaction auprès des riverains |
|--|---|

Nom de l'action	M 9 - extension du réseau d'assainissement des eaux usées
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	
Descriptif général	<p>La Station d'épuration de Saint-Joseph a été mise en service le 27 septembre 2015. Elle est dimensionnée pour 18 000 eH mais le réseau de collecte ne récupère qu'environ le tiers, soit 6000 eH pour 2300 abonnés raccordés et une moyenne de 1000m³/j d'eau à traiter.</p> <p>Le centre dispose d'un réseau de collecte. Les secteurs des Hauts de Ville, de Bas de Jean Petit et des Jacques - quartiers situés dans le grand centre-ville - concentrent d'importantes masses de population, qu'il est opportun de desservir par un réseau d'eaux usées, compte tenu du développement urbain et de la pression foncière qui s'y exerce.</p> <p>En effet, la réalisation d'un assainissement non collectif est souvent consommateur d'espace, et gèle ainsi une grande partie du terrain bâti ou à bâtir dans ces zones denses.</p> <p>Il s'agit de 5 120 mètres linéaires de travaux d'extension du réseau.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre la densification de l'habitat et autres équipements dans le grand centre-ville ; - Développer une offre diversifiée de logements - Amoindrir le poids du coût du foncier dans la production de logement - Soutenir une dynamique démographique de proximité nécessaire (10 000 habitants) pour renforcer l'attractivité du centre ville - Étendre le réseau d'assainissement des eaux usées pour permettre un fonctionnement optimal de la station d'épuration à hauteur des 18 000 équivalent habitants - pour le programme 2018 – 2019, l'objectif est de passer de 6 000 e/H à 8 500 e/H - poursuivre le programme d'investissement afin d'atteindre la capacité maximale de la station d'épuration
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> - MAITRISE D'OUVRAGE : CASUD - MAITRISE D'OEUVRE : - MISSION CSPS : - MISSION CT :
Budget global	Coût de l'opération (études et travaux) : 4 000 000 € HT (pour la programmation 2018 - 2019)
Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> - CA Sud - FEI / REGION FRAFU / OFFICE DE L'EAU - participation possible de la CDC en prêts
Indicateurs d'avancement	<p>Programmation pluriannuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - linéaire de réseaux réalisés ; - Nombre de raccordement au réseau - nombre de nouvelles constructions sur des petites parcelles de moins de 300 m² -Renforcement de la densification des projets de logements

Envoyé en préfecture le 05/10/2018

Reçu en préfecture le 05/10/2018

Affiché le 05/10/2018



ID : 974-219740123-20180927-DCM20180927_1-DE

Indicateurs de résultat

Respect du calendrier et des coûts

Nom de l'action	M 10 - Délocalisation du pôle technique communal
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	
Descriptif général	<p>Le pôle technique communal est installé dans le cœur de ville sur le site du Piton Babet sur une parcelle contiguë au terrain d'assiette des vestiges de l'usine du Piton.</p> <p>Le pôle technique est composé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service VRD (bureaux et site de stockage) ; - atelier de menuiserie ; - parc automobile ; - pompe à essence. <p>Aussi, sa situation à proximité d'un site patrimonial fort du cœur de ville n'est pas des plus idéal et ne contribue pas à la valorisation de l'image du cœur de ville.</p> <p>Par ailleurs, il est à noter que le déménagement des services techniques est un préalable nécessaire pour la réalisation du projet de pôle culturel.</p> <p>Sa délocalisation est prévue sur un foncier communal de 8000 m² dans la ZA des Grègues qui bénéficie d'une connexion directe sur la contournante ce qui permettra une action plus efficace des services.</p> <p>Le projet prévoit notamment la possibilité d'inclure les services techniques de la Région Réunion (DRR) et du conseil Départemental (UTR).</p> <p>Les études sont finalisées et le permis de construire doit être déposé d'ici la fin 2018.</p> <p>Les travaux sont prévus pour l'année 2019.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - libérer un site patrimonial important du cœur de ville - améliorer l'image du cœur de ville - améliorer les conditions de travail des agents - améliorer les moyens d'intervention des services - permettre la réalisation du pôle culturel
Intervenants	- Commune
Budget global	3 000 000 € HT
Modalités de financement	
Indicateurs d'avancement	- Planning de travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - conditions de travail - libération d'un site patrimonial

Nom de l'action	M 11 - Aménagement d'un parc Street	ID : 974-219740123-20180927-DCM20180927_1-DE
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics	
Date de signature		
Descriptif général	<p>Eu égard au nombre croissant de pratiquants de sports urbains, il est important de créer des équipements adaptés sur la commune.</p> <p>Le lieu idéal pour l'implantation de cet équipement est le centre-ville, plus exactement le site en aval du centre nautique. Situé à proximité d'une Maison Pour Tous, au sein d'un quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV), cet équipement bénéficiera aussi aux collégiens et lycéens dont les établissements scolaires sont situés à moins d'un kilomètre.</p> <p>Les jeunes pratiquants ainsi que les associations ont été consultés pour le choix des modules des équipements afin de construire un équipement adapté, pérenne.</p> <p>Des animations et des initiations seront également proposés afin de permettre au plus grand nombre de découvrir et de pratiquer ces nouveaux sports. Des compétitions pourront être organisées afin de valoriser le talent des jeunes et de les aider à progresser.</p> <p>Des journées d'animations inter-générationnelles (en lien avec le Conseil Citoyen du quartier) et les utilisateurs des équipements existants dans le complexe (terrain de pétanque..) permettront une utilisation harmonieuse et respectueuse des équipements.</p> <p>Les jeunes élus du Conseil Municipal des Lycéens se sont appropriés ce projet : visite d'équipements à la ville de la Possession et de Petite-Île, enquêtes auprès des futurs utilisateurs pour établir un projet d'animation du site...</p>	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - proposer une offre de sport urbain en centre-ville - répondre aux besoins formulés par les jeunes de la commune - permettre la pratique du sport multi activités - garantir la sécurité des pratiquants - permettre l'organisation de manifestations sportives (tournois, compétitions ...) 	
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> - Commune - Région - Conseil Départemental - CNDS 	
Budget global	714 274 €	
Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Régional : 50% - CNDS : 30% - Conseil Départemental : 11,5 % - Commune : 5 % - participation possible de la CDC en prêts 	
Indicateurs d'avancement	Planning prévisionnel	
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - étude de fréquentation du site ; - enquête de satisfaction 	

Envoyé en préfecture le 05/10/2018

Reçu en préfecture le 05/10/2018

Affiché le 05/10/2018

SLOW

ID : 974-219740123-20180927-DCM20180927_1-DE